

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mesdames et messieurs, bonjour.

Merci de bien vouloir prendre place.

M. le préfet, mesdames et messieurs, mes chers collègues, j'ouvre cette session d'été, au cours de laquelle dix rapports seront soumis au vote, dont le compte administratif de l'année 2024 et la première décision modificative.

J'ai le pouvoir de M. Bertaud pour Mme Fleuret-Pagnoux.

Dominique Guégo, absent, donne pouvoir à Marie Nédellec.

Patricia François, également absente, donne pouvoir à son binôme, Lionel Pacaud, Chantal Guimberteau à son binôme Christophe Cabri et Caroline Campodarve à Gérard Pons.

Et nous avons Caroline Aloé en visio.

Bonjour, Caroline.

Caroline Aloé, vice-présidente en charge de l'éducation et des collèges.

-Bonjour, présidente.

Bonjour à tous et à toutes.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Eh bien, j'ouvre officiellement cette session.

Les commissions techniques se réuniront cet après-midi à partir de 14h, et pendant toute la semaine.

J'ai préparé quelques éléments d'intervention à l'attention de vous, M. le préfet, mesdames et messieurs et mes chers collègues.

La semaine passée, malheureusement, a été marquée par une actualité dramatique qui nous a tous affectés.

Le 10 juin, deux sapeurs-pompiers âgés de 22 et 23 ans, messieurs Tangui Mosin et Maxime Prud'homme, sont morts à Laon, dans l'Aisne, alors qu'ils combattaient un incendie.

Un hommage national leur sera rendu par M. le préfet, je vous laisserai la parole à la suite de mon intervention.

Par ailleurs, le 9 juin, un accident de circulation à Saint-Pierre-d'Oléron a causé la mort d'une personne et fait des blessés graves, malgré une mobilisation importante de nos services de secours, qui aussi ont été très affectés par cette intervention.

Vous avez souhaité pouvoir évoquer cet accident devant les conseillers, M. le préfet, et c'est bien volontiers, évidemment, que vous vous exprimez sur ce sujet.

Un autre drame le 10 juin est venu noircir le ciel de notre pays.

Mélanie Grapinet, une aide d'éducation, mère de famille âgée de 31 ans, a été tuée par un enfant de 14 ans au sein du collège où elle exerçait, à Nogent.

C'est affreux.

Le seul combat que nous devons mener est celui de la non-violence.

Je vous propose de nous recueillir en sa mémoire lors de la minute de silence, tout à l'heure.

Mes chers collègues, avec cette session d'été, nous entrons de plain-pied dans la seconde partie de notre mandat, après une première partie qui s'est déroulée dans un contexte inédit de grande instabilité.

Un contexte qui a été très impactant pour nous et pour le pays, et qui a été marqué par des bouleversements à tous les niveaux.

Au niveau international, d'abord, avec la guerre en Ukraine, les guerres au Moyen-Orient qui déstabilisent les équilibres issus de la Seconde Guerre mondiale et qui réveillent les passions destructrices, le poison antisémite et la haine entre les peuples.

Avec l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, qui a renversé la table et qui embarque tout le monde dans une guerre commerciale sans foi ni loi.

Au niveau national, avec une instabilité politique jamais connue depuis la IV^e République et qui fragilise le pays dans toutes ses composantes, institutionnelles, sociales et économiques.

Au niveau départemental, enfin, avec des Départements qui accusent le coup, avec une chute des recettes sans précédent et une augmentation des dépenses qui témoigne de la très grande fragilité de notre société.

Qui accusent le coup, certes, mais qui sont conscients de leur énorme responsabilité précisément dans ce contexte.

Notre responsabilité, ma responsabilité, est d'apporter de la stabilité et des actes.

La stabilité d'une institution incontournable qui incarne l'ancrage de la République dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des services pour l'année 2024 qui va avoir lieu lors de cette session est là pour le rappeler aujourd'hui.

Ce qui compte pour nous, c'est les Charentais-Maritimes et c'est la Charente-Maritime.

J'en profite pour remercier les agents du Département qui œuvrent sans relâche au service de l'intérêt départemental et qui effectuent le travail remarquable que nous savons.

Oui, la situation du pays est fragile, et à cet égard, nous avons un devoir transparent vis-à-vis d'eux, et bien évidemment envers les Charentais-Maritimes et les élus locaux.

Oui, les courants sont contraires, mais ils n'entravent pas notre volonté d'agir.

Ils nécessitent de notre part de la prudence et une extrême vigilance, et en premier lieu une vigilance budgétaire absolue.

On aura une idée le mois prochain des grandes orientations du budget 2026 du pays, et surtout de leur impact sur nos collectivités.

40 milliards d'euros sont recherchés.

Huit se portent sur les seules collectivités.

C'est déjà trop, à ce stade.

Beaucoup trop.

Nous avons porté le fer quand on nous annonçait 5 milliards de rabot à l'automne dernier.

Ce n'est pas pour nous laisser emporter à présent par une ponction hors norme.

Le Sénat est extrêmement vigilant sur ce sujet pour ne pas dépasser les prélèvements effectués l'an passé, 2,2 milliards d'euros, je le rappelle. Plus serait indécent et disproportionné.

D'autant plus que derrière cette contribution, on voit pointer, dans la conférence financière mise en place par le gouvernement, d'autres économies qui seraient faites sur notre dos.

Des économies qui prendraient la forme d'une année blanche consistant à donner aux collectivités en 2026 ce qu'elles ont reçu en 2025, c'est-à-dire sans tenir compte de l'inflation.

Cependant, le gouvernement semble être à l'écoute.

Il a créé un groupe de travail dédié à, je cite, "la situation particulière des Départements".

Mais il faut être très clair : une année blanche, en fait, serait pour nous une année noire.

Est-ce vraiment ce dont nous avons besoin en ce moment, alors qu'une vingtaine de Départements présentent une épargne nette négative ?

Pour nous, ces ponctions seraient autant de bâtons dans les roues pour mener à bien des projets structurants et des investissements pour notre territoire et les Charentais-Maritimes.

Or, on nous attend pour le contournement de Marans, 30 ans d'impasse que nous avons décidé de dépasser avec un projet qui prend enfin forme sous notre impulsion.

Et nous avançons.

Une étape importante va être franchie lors de cette session avec le vote d'une autorisation de programme de 60 millions d'euros hors taxe et le lancement du dialogue compétitif pour les travaux.

À ce propos, j'aimerais que soient corrigées les erreurs et les maladresses qui ont été reprises dans la presse concernant le montant du projet et le soi-disant manque d'anticipation des services quant à la complexité du dossier.

Et je sais que Jean-Pierre Servant, qui est au fait de cette situation, pourra nous apporter tous les éléments nécessaires.

Je vous rappelle d'ailleurs que l'ensemble de l'état d'avancement du projet vous sera présenté lors de la commission permanente de ce vendredi prochain.

On nous attend également sur le fort Boyard.

Ou, plutôt, le fort Boyard nous attend.

Je sais que ce n'est pas une priorité pour certains, mais alors, je ne dois plus savoir ce que signifie le mot "priorité", alors qu'il y a plus que jamais urgence à agir sur ce fort.

On nous attend aussi sur d'autres enjeux, d'autres projets qui vont être déterminants pour l'avenir de notre département.

Sur le pont d'Oléron, par exemple, d'importants travaux sont nécessaires, et je suis sollicitée par les élus oléronais pour la mise en place d'une taxe départementale de passage.

Les interrogations soulevées sont légitimes.

J'ai donc saisi la Commission nationale du débat public.

Deux garants ont été nommés pour entendre tous les acteurs concernés.

Leur mission est de nous donner des conseils pour organiser une future concertation.

C'est une méthode basée sur la transparence que j'ai toujours souhaitée.

Une transparence que l'on retrouve jusque dans la gestion des finances départementales, comme l'illustre bien ce compte administratif, que Catherine Desprez, ma première vice-présidente en charge des finances, vous présentera, ainsi que notre rapporteur général du budget, Corinne Imbert.

Mesdames et messieurs, j'en ai terminé avec mon propos introductif et j'en viens à présent aux prises de parole.

Catherine Desprez et Corinne Imbert interviendront donc sur le compte administratif.

Ensuite, Alexandre Schneider nous présentera dans les grandes lignes le rapport d'activité des services de l'année 2024.

Puis Jean-Claude Godineau reviendra sur la semaine de l'autonomie, qui a été une belle réussite, merci encore aussi aux services.

Caroline Aloé, qui est en visioconférence, toujours, nous fera un retour de la journée des principaux des collègues, très satisfaisante à plusieurs égards, ce que confirmera aussi Patrice Libelli.

Alexandre Grenot interviendra sur le Plan Jeunesse et l'urgence qu'il y a à agir ensemble, évidemment à la suite de ce terrible drame de Nogent.

Véronique Abelin-Drapron nous emmènera dans la maison de Pierre Loti, qui vient de rouvrir.

Et enfin, Stéphane Villain nous projettera vers l'été en évoquant les Sites en scène.

Jean-Pierre Servant interviendra ensuite, puis Mme Desveaux, Jean-Luc Marchais, David Baudon, puis Lionel Pacaud, Jean-Marc Soubeste, M. Maigné, Mme Nédellec, et nous terminerons par Marylise Fleuret-Pagnoux. Catherine.

Pardon, excusez-moi, j'ai annoncé une organisation que je ne suis pas.

M. le préfet, je vous cède bien volontiers la parole.

Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime.

-Merci beaucoup, Mme la présidente, de me laisser la possibilité de dire quelques mots en ouverture de cette session d'été, afin de rendre hommage aux deux sapeurs-pompiers morts dans l'exercice de leurs fonctions il y a de cela quelques jours, mais plus généralement, vous avez fait référence au meurtre atroce de Mélanie Grapinet, fonctionnaire de l'Éducation nationale.

Nous avons à l'instant, ou il y a quelques instants, rendu hommage également aux fonctionnaires des routes de votre département, et plus généralement à l'ensemble des fonctionnaires qui mettent leur vie en danger pour œuvrer au profit de leurs concitoyens sur les routes nationales et départementales.

C'est pratiquement un accident par jour en France tout au long de l'année.

C'est dix morts depuis 2021, dont un mort dans ce département.

Stéphane Testaud, fonctionnaire de la DIRA, qui est décédé en 2023 suite à un accident alors qu'il travaillait sur les routes nationales.

Et donc, c'est peut-être plus généralement l'occasion de rendre hommage à l'ensemble des agents publics qui, dans l'exercice de leurs fonctions, mettent leur existence en danger.

Vous avez souligné la gravité dramatique de l'accident qui a frappé deux sapeurs-pompiers et leurs compagnes le 9 juin, Quentin Chauveau et Simon Bigot, ainsi que leurs deux compagnes, Coralie et Marine, dont l'une est décédée dans cet accident terrible de la circulation.

Et donc, au travers de leurs exemples et avant de vous lire le message d'hommage aux sergents Mosin et Prud'homme, je voulais avoir un mot pour l'ensemble des agents publics, qu'ils soient territoriaux, nationaux ou hospitaliers, qui chaque jour s'exposent au-devant de leurs concitoyens pour œuvrer au service public.

Avec votre permission, Mme la présidente, je vais lire le message d'hommage aux sergents Tangui Mosin et Maxime Prud'homme au moment où débute, dans tous les services de l'État et dans tous les départements, une cérémonie d'hommage en leur mémoire, à ces deux sapeurs-pompiers volontaires décédés le 10 juin 2025 alors qu'ils combattaient un incendie dans le centre-ville de Laon, dans l'Aisne.

Tous deux engagés au centre d'incendie et de secours de La Fère, ils formaient un binôme d'attaque engagé, solide et fraternel.

Ils se sont portés en première ligne pour contenir un feu particulièrement violent au sein d'un bâtiment ancien dont l'effondrement soudain a provoqué leur ensevelissement.

Le caporal Tangui Mosin, né le 20 juin 2002 à Creil, rejoint la filière des jeunes sapeurs-pompiers dès 2015, avant de s'engager comme sapeur-pompier volontaire à La Fère en janvier 2020.

Promu caporal en 2024, il est reconnu pour sa constance, sa bravoure et sa disponibilité sans faille.

Le caporal Maxime Prud'homme, né le 24 novembre 2001 à Laon, est père d'une fille de 2 ans.

Il s'engage comme volontaire en 2020 et exerce également en parallèle les fonctions de sapeur-pompier professionnel contractuel.

Affecté au centre d'incendie et de secours de La Fère depuis 2023, il incarne un chef d'équipe respecté, calme et engagé.

Le 9 juin à 20h45, alors que les flammes menacent de se propager à un îlot d'habitations mitoyennes, les deux hommes entrent dans le bâtiment avec détermination et sang-froid.

Quelques instants plus tard, l'effondrement des trois niveaux du bâtiment les engloutit.

Les opérations de recherches menées sans relâche pendant près de 20 heures confirment leur décès.

Par leur courage, leur loyauté envers leurs camarades, leur sens du devoir, les caporaux Tanguy Mosin et Maxime Prud'homme incarnent les plus hautes valeurs du corps des sapeurs-pompiers, et au-delà, celles de la République tout entière.

Le caporal Tanguy Mosin, le caporal Maxime Prud'homme, sont faits chevaliers de la Légion d'honneur à titre posthume.

La médaille de la sécurité intérieure échelon or, la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers avec rosette pour service exceptionnel échelon or, ainsi que la médaille pour acte de courage et de dévouement échelon or leur sont également décernées.

Ils sont nommés sergents à titre posthume et cités à l'ordre de la Nation.

Je vous demande de vous associer à cet hommage rendu au même moment dans tous les services du ministère de l'Intérieur en respectant une minute de silence en leur mémoire, ainsi qu'en la mémoire de tous les agents publics blessés ou tués à l'occasion de leurs fonctions.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

C'est difficile de reprendre le cours de nos travaux après cet hommage poignant, en ayant conscience encore une fois que la violence fait partie malheureusement de notre environnement, donc, vraiment, chacun à notre niveau, nous devons être garants de la stabilité.

Et encore une fois, le seul combat que nous devons mener est celui de la non-violence.

Comme annoncé précédemment, je vais passer la parole à Catherine Desprez et Corinne.

Catherine Desprez, vice-présidente.

-Merci, Mme la présidente.

Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues, le compte administratif 2024 est le révélateur indiscutable de notre bonne gestion des finances départementales.

Sa présentation est toujours un moment de vérité pour la collectivité et Corinne Imbert nous le détaillera après moi.

Oui, dans un contexte inédit que vous avez rappelé, nous tenons le cap, nous respectons nos engagements et nous ne mettons pas en danger la collectivité.

Il me paraît très léger de dire, comme je l'ai entendu de certains de nos collègues, que nous avons été trop prudents, trop alarmistes.

Faire différemment, dans le contexte actuel, serait irresponsable.

Si nos résultats de 2024 sont meilleurs que nos prévisions, c'est d'abord parce que nous avons choisi de décaler une partie de nos investissements en maîtrise d'ouvrage de 2024 à 2025.

Le Département a des missions essentielles dans la vie quotidienne des habitants, c'est pourquoi nous avons choisi de ne pas prendre trop de risques, d'autant plus que nous ne disposons plus de levier fiscal pour nos recettes.

L'année dernière, une vingtaine de Départements, comme vous le rappeliez tout à l'heure, ont fini l'exercice 2024 en épargne nette négative, et pour eux, c'est le début d'une spirale négative aux lourdes conséquences. Nous savons tous qu'avec des ratios financiers dégradés, les négociations bancaires se tendent, et le risque est grand de ne plus pouvoir financer nos investissements.

Certains sont d'ores et déjà contraints de faire des choix radicaux, d'arrêter totalement des dispositifs d'aide, de ne plus dégager de moyens supplémentaires pour les solidarités sociales, de ne plus entretenir correctement routes, ponts ou collèges.

Je pense que personne ici ne souhaite aller dans cette direction.

Pour notre part, nous voulons avoir l'assurance de continuer à être aux côtés des communes, des associations, et d'assurer nos compétences de manière pleine et entière.

C'est pourquoi, en 2024, nous avons poursuivi la ligne de conduite que nous nous sommes fixée depuis le début du mandat au travers de différents axes clairs qui sont l'anticipation, la responsabilité, la prudence et la transparence.

Anticipation et responsabilité, puisque dès le mois de mai 2024, nous avons pris les mesures pour rationaliser nos dépenses internes, et ainsi garder des ratios financiers acceptables.

Anticipation, responsabilité, toujours, car dans une année difficile, nous avons réussi à conserver une grande partie de nos DMTO, que nous avons mis en réserve pendant les années fastes.

Sur la réserve initiale de 28 millions, 24,5 millions restent encore disponibles fin 2024.

Anticipation, car nos résultats 2024 nous ont permis de voter un budget primitif 2025 où nous dédions 15 millions supplémentaires pour les solidarités sociales, et nous augmentons de 30 % les crédits dédiés au bloc communal.

Prudence aussi dans nos prévisions de recettes, qui, toutes, ont été atteintes.

Et quand la baisse de DMTO au premier semestre 2024 a été plus forte que ce que nous avons initialement prévu, nous n'avons pas tardé à réagir en diminuant notre prévision.

Prudence aussi dans l'ajustement de notre niveau d'investissement 2024 à nos capacités d'investissement.

Prudence encore en constituant des provisions qui s'élèvent, au bilan, à 3,5 millions d'euros.

Enfin, notre souci de transparence est lisible.

Les documents du compte administratif qui vous sont aujourd'hui présentés ont été considérablement enrichis et contiennent davantage d'informations, que ce soit sur le détail de nos dépenses et de nos recettes, sur nos ratios financiers, sur la gestion pluriannuelle des autorisations de programme et d'engagement, ou encore sur les budgets annexes.

Ainsi, chacun peut être juge de la réussite de nos politiques et de la solidité de notre gestion.

Alors que nous nous attendons à un projet de loi de finances 2026 encore plus exigeant pour les collectivités, nous resterons fidèles à ces principes qui portent leurs fruits, dans les choix à venir.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Catherine.

Corinne Imbert.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-Merci, Mme la présidente, mes chers collègues, et merci, Mme la présidente.

Je vais rentrer un peu plus dans le détail des chiffres à la suite des propos de Catherine Desprez, première vice-présidente, pour vous parler du compte administratif 2024.

En 2024, nous avons été confrontés à nouveau à un effet ciseaux.

Nos recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 11,8 millions d'euros, soit moins 1,42 % par rapport à 2023, alors que nos dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 14,9 millions d'euros, soit une augmentation de 2,1 % à périmètre constant.

À elles seules, les dépenses de solidarité sociale ont augmenté de 14 millions d'euros, soit une augmentation de 3,3 %, et représentent plus de

60 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, soit 451,1 millions d'euros.

Nous avons consacré 5,2 millions d'euros supplémentaires à l'enfance et à la famille, 7,3 millions d'euros supplémentaires en faveur des personnes handicapées, et 2,9 millions d'euros supplémentaires pour les personnes âgées.

Face à cette équation, nous avons été particulièrement vigilants pour contenir nos dépenses internes.

Ainsi, nous avons diminué de près d'un million d'euros les dépenses liées au système d'information et de télécommunications, et réduit d'un tiers les dépenses de communication.

Nous avons limité la croissance de la masse salariale à 2,5 %, soit une augmentation de plus de 3 millions d'euros, 85 % de cette hausse étant lié à des mesures décidées par l'État.

Nous avons également agi avec prudence en matière d'investissements en ajustant leur niveau à nos capacités financières.

Hors dette, l'investissement s'est élevé en 2024 à 132,9 millions d'euros contre 207,3 millions d'euros en 2023, ce qui correspond au niveau d'investissement antérieur à l'envolée des DMTO.

Malgré ce contexte financier tendu, nous avons tenu le cap que nous nous étions fixé en début de mandat en mettant en œuvre les priorités suivantes.

Tout d'abord, la solidarité territoriale : plus d'un quart de nos investissements, soit 37,4 millions d'euros, concerne les subventions que nous avons versées au bloc communal, aux bailleurs sociaux, au SDIS et à nos partenaires.

En matière de sécurité des populations, près de 5 millions d'euros ont été consacrés au démarrage des travaux du centre d'incendie et de secours de La Rochelle-Lagord et à l'achèvement de celui de Saint-Aigulin.

Concernant le plan Dignes, les travaux ont été réalisés pour 6,9 millions d'euros.

Enfin, nous avons versé près de 7 millions d'euros pour le déploiement de la fibre, lequel a été officiellement achevé en 2024.

L'accompagnement de la jeunesse, ensuite.

Le budget du plan départemental Agir pour la jeunesse s'est élevé à 6,1 millions d'euros en 2024.

Au total, les crédits dédiés à l'enseignement du second degré et supérieur se sont élevés à près de 35 millions d'euros, toutes sections confondues.

Les travaux d'économie d'énergie sur les collèges ont représenté 2,785 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter 600 000 euros pour les rénovations de toitures.

Le budget d'entretien et de rénovation de notre domaine public routier et de nos ouvrages d'art, ensuite, s'est élevé à 44,5 millions d'euros en fonctionnement et en investissement confondus.

Plus de 10 millions d'euros ont été consacrés pour la préservation de la ressource en eau, sur notre domaine public fluvial et pour soutenir les actions de préservation des zones humides et cours d'eau.

Enfin, nous avons mené les études nécessaires pour le contournement de Marans, vous l'évoquiez, et pour le sauvetage du fort Boyard.

L'encours de la dette est en légère hausse de plus de 8,7 millions d'euros, soit une augmentation de 2,2 %, et s'établit sous la barre des 400 millions d'euros, puisqu'elle s'établit à la somme de 397,75 millions d'euros sur le budget principal, comme nous nous y étions engagés lors du vote du budget primitif 2024.

Notre dette est saine, classée pour la quasi-totalité en classe 1A : non risquée, selon la charte Gissler.

Notre ratio de désendettement s'élève à 5,2 années contre 3,75 en 2023, nous plaçant à un niveau inférieur à la moyenne des Départements, laquelle devrait s'élever aux alentours de 6,7 années, selon les premiers éléments connus, et un niveau inférieur au seuil d'alerte, bien sûr, des dizaines.

Grâce à notre gestion prudente, à l'issue de l'exercice 2024, nos ratios financiers sont honorables.

Notre épargne nette diminue de 41 %, elle passe de 67,6 millions d'euros à 39,6 millions d'euros, mais elle reste largement positive.

Notre taux d'épargne brute diminue également, il s'élève à 9,3 pour 43 %. Nous avons reconstitué des réserves pour 24,2 millions d'euros, qui nous ont permis de dédier au budget primitif 2025 des moyens supplémentaires à nos compétences obligatoires et à nos priorités du mandat.

Ces ratios nous placent dans une situation plus favorable que beaucoup de Départements car, en moyenne, l'épargne nette de la strate est en baisse de 55 %.

Près d'une vingtaine d'entre eux devraient même présenter une épargne nette négative.

Mais comme l'ensemble des Départements, notre situation financière reste fragilisée par la structure de nos recettes, et nous continuerons à être particulièrement vigilants, rigoureux et prudents.

En synthèse, le compte administratif 2024 du budget principal s'établit en crédits réels.

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 819,3 millions d'euros et les dépenses à 742 millions d'euros.

En investissement, les recettes s'élèvent à 213,3 millions d'euros et les dépenses à 201,7 millions d'euros.

Nos résultats après report s'élèvent à 59,5 millions d'euros, contre 61,5 millions d'euros en 2023.

Pour compléter cette présentation, il convient de faire ressortir les éléments suivants relatifs aux budgets annexes.

Le budget du pont de Ré a perçu 15,3 millions d'euros de produit du péage, montant équivalent à 2023.

Des investissements importants ont été engagés pour la sauvegarde de l'ouvrage, avec 3,5 millions d'euros pour le renouvellement des câbles de précontrainte.

La requalification du site du péage et du Belvédère a été lancée pour un montant total de 500 000 euros.

Des résultats importants apparaissent au titre de la part redevance pour services rendus, qui permettront de financer dans les années à venir des travaux conséquents en cas de remplacement de nouveaux câbles et du remplacement à terme des bétons.

Le résultat du budget de la taxe d'aménagement diminue de manière inquiétante, puisqu'il passe de 5,8 millions d'euros en 2023 à 300 000 euros en 2024, du fait de l'effondrement de cette recette de 12 millions d'euros en 2023 à 6,35 millions d'euros en 2024.

Cette chute est liée à la forte régression du nombre d'autorisations d'urbanisme en Charente-Maritime, moins 60 % entre 2021 et 2024 dont moins 20 % entre 2023 et 2024, et, j'allais dire, surtout au nouveau mode de recouvrement de cette taxe.

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter vendredi prochain le compte de gestion et les comptes administratifs 2024 en tout point concordants, et je vous remercie de votre attention pour tous ces éléments chiffrés nombreux.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Imbert.

Dans la foulée du compte administratif, je vais passer la parole à Alexandre Schneider, qui va nous parler du rapport d'activité des services pour l'année précédente.

Alexandre Schneider, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues.

Le rapport d'activité des services et du développement durable qui est présenté chaque année reflète les actions menées par les services départementaux, à la fois même au sein de la collectivité, mais aussi dans les politiques que nous portons sur les territoires charentais-maritimes.

Il rend également compte des actions du Département en faveur du développement durable.

En 2024, les services sont particulièrement mobilisés pour la mise en application du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, le SPASER.

SPASER approuvé par notre assemblée lors de la session de juin 2024, avec la création de la fonction de facilitateur des clauses sociales.

Cet engagement important consiste également à promouvoir l'intérêt de prendre en compte, dans les projets d'achats de travaux, de fournitures et de services, le recours à des personnes éloignées de l'emploi grâce à la clause sociale, et de favoriser ainsi leur employabilité.

Les heures d'insertion sociale par l'activité économique ont notamment pu bénéficier au chantier de la construction du centre d'incendie et de secours de La Rochelle-Lagord, du contournement de Cozes, ou encore du réaménagement du péage du pont de l'île de Ré et du parking du Belvédère. Nous avons également poursuivi et renforcé notre politique en faveur des modes de déplacements doux, notamment par la mise en place du Plan Vélo au Quotidien, visant à améliorer le maillage départemental d'itinéraires cyclables.

Avec les 119 axes d'intérêt départemental, nous souhaitons répondre au défi du vélo utilitaire à travers deux principaux enjeux : la desserte des collèges et le développement de l'intermodalité.

L'année 2024 a également été marquée par les actions de notre plan Agir pour la jeunesse élaboré avec et pour les jeunes Charentais-Maritimes, afin de les accompagner à chaque étape de leur parcours.

Il s'appuie sur de nombreuses compétences croisées telles les compétences en matière d'éducation, d'action sociale, de citoyenneté, de culture et de sport.

Pour l'épanouissement de nos jeunes, nous avons élargi les bénéficiaires de nos actions.

À titre d'exemple, 84 projets pour des actions éducatives et pédagogiques ont été subventionnés pour une dépense de plus de 100 000 euros.

Pour l'accompagnement vers l'autonomie de nos jeunes, le budget du fonds d'aide aux jeunes a été augmenté de 100 000 euros depuis 2023 pour attribuer plus d'aides.

Enfin, en matière d'évaluation et de pilotage, nos services s'appuient sur des outils spécifiques de business intelligence pour analyser les données et élaborer des indicateurs d'activité et financiers nous permettant de mesurer l'efficacité de nos actions.

Ainsi, la déclinaison des axes du plan Agir pour la jeunesse est évaluée par les indicateurs déterminés qui permettent d'affiner les analyses, et ainsi mieux nous aider à apprécier la pertinence de nos actions.

Nous avons consolidé nos données relatives à l'absentéisme médical depuis 2019, et nous avons la capacité de les exploiter pour mieux identifier les causes, et ainsi faire croître la démarche si importante de prévention.

Les indicateurs départementaux, que nous enrichissons chaque année, ont été présentés en première commission.

Nous pouvons ainsi situer notre département en comparaison de ceux de même strate, et nous constatons que nous maintenons très correctement le cap.

Le travail que nous menons en renforçant l'évaluation de l'action publique et l'utilisation de ces résultats nous permettra de prendre les décisions adaptées à notre collectivité, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint dont nous avons tous conscience, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfaitement, M. Schneider.

Jean-Claude Godineau, semaine importante, la semaine de l'autonomie qui a eu lieu très récemment.

Jean-Claude Godineau, vice-président en charge de l'autonomie.

-Oui, qui a eu lieu du 27 mai au 6 juin derniers.

M. le préfet, Mme la présidente, chers collègues.

Comme vous l'avez indiqué, Mme la présidente, le Département a organisé la deuxième édition de la semaine de l'autonomie du 27 mai au 6 juin derniers.

L'autonomie est un enjeu de société majeur.

Elle est au cœur de nos politiques de solidarité.

Cette année, nous avons mis en avant une thématique forte, changer le regard sur le handicap et le vieillissement, avec la volonté de rappeler toute la place qu'occupent les personnes âgées et les personnes en situation, dans la vie de la cité.

Cette semaine a été une grande réussite, avec plus de 700 personnes qui ont participé à ces actions diverses mêlant activités ludiques et intergénérationnelles, projections, débats, ateliers musicaux, etc.

Vous avez pu mesurer la qualité de cette mobilisation, Mme la présidente, en vous rendant à Royan.

Une mobilisation de l'ensemble des agents du Département et de nombreux partenaires, des communes associées et des professionnels intervenant dans le champ du médico-social, que je tiens à féliciter et à remercier. Il faut se réjouir également de l'engagement des jeunes durant cette semaine, particulièrement des collégiens.

Nos collègues Caroline Aloé et Alexandre Grenot ont beaucoup travaillé avec eux dans le cadre de l'appel à projets 2024-2025, "Devenir citoyens", sur le même thème : changer le regard sur le handicap et le vieillissement.

C'est ainsi que lors de la cérémonie du 4 juin, 12 collègues sont venus présenter les projets retenus et financés par le Département.

À travers ces projets, de nombreux événements ont été organisés dans le territoire, visant à promouvoir le vivre-ensemble, à sensibiliser à l'accueil des jeunes handicapés pour que la différence ne soit plus un handicap, à favoriser les projets intergénérationnels avec les personnes âgées et le partage d'expérience.

Plusieurs initiatives ont également permis aux jeunes de découvrir les métiers du champ de l'autonomie, répondant ainsi au défi d'attractivité de ce secteur d'activité.

Je tiens à remercier les collégiens, ainsi que les enseignants et le personnel éducatif, qui se sont mobilisés pour organiser ces projets innovants, captivants, porteurs de sens et fédérateurs.

Ces actions vont perdurer et s'intensifier.

Le lien avec les collègues et les EHPAD, l'engagement de nouveaux bénévoles dans le développement du Ciné Relax, la poursuite de la dynamique avec les partenaires pour l'organisation de la troisième semaine de l'autonomie en 2026.

C'est une très bonne chose pour l'autonomie, pour le département Charente-Maritime.

Pour valoriser cet élan en faveur de l'inclusion et faire perdurer cette dynamique territoriale, un film a été réalisé par les services du Département.

Nous aurons l'occasion de le visionner en clôture de cette session ce vendredi.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Jean-Claude.

Effectivement, cette journée à Royan était un grand succès, et encore une fois, je remercie vraiment les agents du Département qui œuvrent quotidiennement au service des plus fragiles.

Jean-Claude Godineau, vice-président en charge de l'autonomie.

-Dessiné sur le sable, éphémère, qui a disparu, bien sûr, avec la montée de la mer.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Caroline Aloé est en visio.

Caroline, merci de nous faire un retour sur la journée des principaux des collèges.

Caroline Aloé, vice-présidente en charge de l'éducation et des collèges.

-Mme la présidente, oui.

Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues.

Merci, Mme la présidente, de me donner la parole pour exprimer à mes collègues l'importance toute particulière de la conférence des collèges qui s'est tenue le 28 mai dernier.

Depuis le début de ce mandat, la jeunesse est un marqueur fort de l'action départementale.

Cela a une traduction concrète, car le Département a consacré 32 millions d'euros pour le fonctionnement des collèges et 14,2 millions d'euros pour les rénover ou les agrandir.

Pour atteindre le niveau de qualité qui est le nôtre, la collaboration avec l'Éducation nationale au quotidien est essentielle.

Cette année, j'ai souhaité que la conférence des collèges soit placée sous le signe du partenariat renouvelé et renforcé.

Les conventions de partenariat actuellement en vigueur datent de 2006.

Elles ont été élaborées dans le sillage de la loi du 13 août 2004.

Cette loi a confié aux Départements les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique des collèges.

Ces conventions ont structuré nos actions pendant près de deux décennies.

En 20 ans, le contexte a évidemment changé.

Les attentes des élèves, des familles, des équipes éducatives ont évolué.

Les enjeux environnementaux, numériques, sociétaux sont devenus plus présents.

Il était donc temps de réinterroger nos pratiques, nos engagements et nos modes de coopération.

Pour l'édition 2025 de la conférence, nous avons décidé d'en faire le cœur de notre réflexion collective en revisitant toutes les thématiques qui nous réunissent.

Je pense que l'on peut dire que cette demi-journée a été une réussite.

Près de 110 personnes représentant 43 collèges, mais également les services du Département, de la direction départementale de l'Éducation nationale et des conseillers départementaux ont ainsi échangé.

Les travaux ont abouti à un matériau riche qui va nous permettre de finaliser l'écriture des conventions d'ici la fin de l'année.

L'ensemble des participants a manifesté une réelle satisfaction, tant sur le fond que sur la forme de ces temps de travail.

Les conventions vont cadrer pour les prochaines années les objectifs communs, les attentes et les engagements réciproques du Département et des collègues.

Elles seront votées en conseil d'administration en fin d'année. Vous aurez probablement à répondre aux questions de la communauté éducative et je vous invite donc à suivre ce dossier à partir de l'automne.

Une présentation en réunion pourra être faite si vous le souhaitez. Avant de passer la parole à mon collègue Patrice Libelli, je voulais remercier l'ensemble de la direction de la DICL et Anthony Velot, son directeur, pour la qualité des ateliers et la qualité de cette journée. En effet, comme vous le savez, je n'ai pas pu être présente physiquement à la réunion, à la conférence qui a été présidée par mon collègue Patrice Libelli, ainsi que le directeur des services académiques, Mahdi Tamene. Je vais donc passer la parole à Patrice Libelli, qui va faire un retour sur la conférence.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Aloé.

Patrice Libelli.

Patrice Libelli, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues.

Je vous remercie de me donner la parole pour évoquer cette demi-journée de partage que j'ai eu le plaisir de présider.

Comme l'a indiqué Caroline, la conférence des collègues publics avait pour thème principal cette année la réécriture de la convention de partenariat entre le Département, l'autorité académique et les 51 collèges publics de notre territoire.

Ce fut un beau moment de travail en équipe, construit sous un format innovant, au cours duquel la centaine de participants a pu confronter des points de vue sur les missions situées à l'interface des compétences du Département et de l'Éducation nationale.

La méthode de travail en ateliers par petits groupes a permis à chacun de s'exprimer dans un environnement dynamique et interactif.

Ces groupes, constitués d'une douzaine de personnes, se sont déplacés tout au long de la matinée dans huit ateliers thématiques répartis autour de la salle de session.

Chacun a pu aborder avec franchise les thématiques du management des agents, des relations collègues-Département, des moyens financiers, de l'accueil, de la restauration, du numérique et de la démographie scolaire.

Grâce à cette démarche que nous avons souhaitée coconstruite, nous allons pouvoir passer à la phase de rédaction des nouvelles conventions en nous appuyant sur les retours qui ont été très riches, et, d'une manière générale, plutôt consensuels.

Au-delà d'une séance de travail efficace, le climat de bienveillance et de confiance réciproque a permis un moment d'échange et de partage apprécié qui a été salué sur le fond et sur la forme, comme nous l'a dit tout à l'heure Caroline, par l'ensemble des participants.

Pour conclure, je dirais que force est de constater une fois encore que faire les choses ensemble est souvent le gage d'un travail de qualité.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Alexandre Grenot, dans la même veine.

Alexandre Grenot, vice-président en charge de la jeunesse et de la citoyenneté.

-Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues, chers jeunes présents ici aujourd'hui dans le public, je souhaitais initialement partager avec vous l'enthousiasme que suscite notre passeport du civisme dans les écoles et les collèges du département, ainsi que la belle dynamique de l'Heure Civique, dont le deuxième forum s'est tenu la semaine dernière à Pont-l'Abbé-d'Arnoult.

Mais l'actualité nous rattrape.

Avec Mme la présidente et Caroline Aloé, et vous toutes et tous, je le sais, il est impossible de détourner le regard du drame survenu au collège Françoise-Dolto, en Haute-Marne.

Ce drame nous bouleverse.

Il nous interpelle, il nous renvoie immanquablement à nos responsabilités d'élus.

À titre personnel, en tant que vice-président en charge de la jeunesse, je ressens avec force le poids de cette responsabilité.

Nous savons que les réponses toutes faites, les "y a qu'à, faut qu'on", ne suffisent pas.

Ce drame n'est pas un fait isolé.

C'est le symptôme d'un mal plus profond, celui d'une violence de la société qui gangrène notre jeunesse.

Aucun territoire n'est épargné.

Soyons lucides, le mal est profond et il exige une réponse collective, cohérente et durable.

Cela passe aussi par la mobilisation évidente et primordiale des parents, premiers éducateurs de leurs enfants.

À notre niveau, nous avons déjà pris conscience de cette exigence.

Notre plan jeunesse porte une ambition claire : accompagner nos jeunes vers le respect, la tolérance et le vivre-ensemble.

C'est dans cet esprit que nous avons lancé des actions concrètes en lien étroit avec l'Éducation nationale et nos partenaires.

Le dispositif de lutte contre le harcèlement scolaire, en partenariat avec la gendarmerie nationale, avec un numéro d'alerte dans les collèges. Le passeport du civisme, qui permet à chaque élève de s'engager dans un parcours citoyen.

L'appel à projets "Mieux vivre ensemble", et parmi les projets soutenus récemment, je pense à cette belle initiative portée par un collège de Saintes où les élèves ont coconstruit avec une association locale un parcours de sensibilisation au handicap à travers des ateliers immersifs et des témoignages.

L'Heure Civique, pour encourager l'engagement solidaire dès le collège.

L'appel à projets "Devenir citoyens", qui portera en 2025-2026 sur la citoyenneté numérique, un enjeu crucial à l'heure des réseaux sociaux.

Nous sommes mobilisés dans le champ de la prévention.

Je suis convaincu que c'est la bonne direction, mais je sais aussi qu'il faut faire plus, encore.

Pour que nos jeunes vivent mieux ensemble, il faut faire mieux ensemble, État, collectivités, associations, familles.

Le sujet est trop grave pour laisser la place aux approches démagogiques et aux querelles stériles.

Aussi, M. le préfet, M. le directeur académique, nous sommes à votre disposition pour travailler ensemble dès aujourd'hui, pour examiner toutes les pistes, pour prévenir cette violence et cette banalisation qui menacent notre jeunesse.

Notre école doit rester un sanctuaire de l'éducation, un lieu de repères, de transmission, de respect.

Stop à la violence.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Alexandre.

Cette intervention était éminemment importante, et je pense que, collectivement, on a bien fait de mettre dans les priorités de ce mandat la jeunesse.

Et en fait, toutes les mesures qui ont été déjà déployées, notamment par Alexandre et Caroline, ont permis d'anticiper, je pense, cela, et je vous remercie, M. Tamene, pour votre collaboration, parce que, effectivement, c'est collectivement, comme ça a été dit précédemment, que nous pourrions avancer.

Dans un autre registre, ce mois de juin est important concernant la culture et le patrimoine, avec la réouverture de la maison de Pierre Loti.

Véronique Abelin-Drapron nous en dira deux mots à l'instant.

Véronique Abelin-Drapron, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente.

Il se sera passé 13 ans entre la décision de fermer et de rénover la maison de Loti et sa réouverture il y a quelques semaines.

C'est dire l'ampleur du chantier.

C'est dire aussi le courage et la persévérance qu'il aura fallu à la Ville de Rochefort pour mener à bien ce beau projet.

Le défi était immense.

C'est une maison qui est à la fois labellisée Musée de France et reconnue monument historique, pour une raison simple, c'est que c'est une des dernières maisons d'artiste, d'écrivain, qui comporte toutes ses collections et mobiliers d'origine, et quelles collections !

Quelles collections !

Le premier diagnostic de l'état structurel de la maison était très inquiétant, ce qui avait nécessité des travaux d'urgence en 2015 et 2016, et ensuite le projet d'envergure qu'on connaît aujourd'hui.

La Ville a lancé ce chantier.

Il y a eu quatre phases : d'abord, la rénovation, la restauration du plafond de la mosquée, ensuite, la sécurisation de la maison et de ses abords, la restauration des collections, et, au final, la restauration de la maison Loti elle-même.

Cela n'aurait pas été possible sans de multiples soutiens : la Fondation du patrimoine, le Loto du patrimoine, les mécènes, mais aussi, évidemment, les collectivités, la Région, le Département, qui a aidé à hauteur de 1,7 million, et surtout le soutien fort de l'État, qui a été extrêmement présent aux côtés de la Ville, et l'engagement quotidien de la Ville sur ce chantier, que ce soient les élus ou les agents.

Je voudrais aussi, moi, rendre un hommage particulier aux équipes entreprises, parce qu'Elsa Ricaud et les entreprises qui ont travaillé sur ce chantier sont vraiment incroyables, formidables.

34 corps de métier ont été mobilisés, dont une grande partie ancrée en Charente-Maritime.

Alors, le parcours de visite a été entièrement repensé, l'espace d'accueil, des salles qui n'étaient pas encore ouvertes au public le sont maintenant, avec, par exemple, la pagode japonaise.

Le jardin a été totalement restauré, dans le respect de son état d'origine.

Personnellement, au-delà de la prouesse du chantier, au-delà de la beauté de la maison, qui est à couper le souffle, ce que je trouve emblématique dans cette maison, c'est l'ouverture au monde, aux arts, l'ode à la diversité, l'ode à la liberté, l'invitation au rêve, à l'imaginaire.

C'est ce qu'il y a de beau, de joyeux, de magique dans les cultures du monde, et en plus, ça se marie parfaitement, dans la maison Loti, et si je pense qu'il y a bien un moment où c'est important de redonner ça au public, c'est bien en ce moment.

Parce qu'on ne peut pas dire que le mariage des cultures soit forcément hyper facile, en ce moment.

On ne peut pas dire qu'il ne soit pas sujet à tensions.

Donc s'il y a bien un moment où le rendre dans ce qu'il a de plus beau, harmonieux, c'est bien en ce moment.

Alors, on peut se focaliser sur quelques mots qui sont très ancrés dans l'époque de Pierre Loti dans ses écrits, ou on peut décider de retenir ce qu'il a légué, et dans ce qu'il a légué, il y a cette maison.

Bon, plus trivialement, plus égoïstement, comme il s'est revendiqué Saintongeais, je dois dire que ça ne gâche rien.

Ça ne gâche rien.

La Charente-Maritime a toujours été une terre d'ouverture, entre Saintes, la via Agrippa, ouverte sur l'empire romain, Brouage ouverte sur le Nouveau Monde, La Rochelle, marchande et maritime, Royan, avec son urbanisme brésilien, Rochefort, avec l'arsenal, et maintenant la maison Loti, je pense que le département se situe en tête de pont pour marquer que notre territoire dialogue avec le monde.

Alors, je vous invite tous à aller visiter la maison Loti, et puis aussi l'exposition qui est dans le hall jusqu'au, on m'a dit, 23 juin, donc n'hésitez pas.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Véronique.

Oui, c'est un épisode de la vie de Pierre Loti en tant que marin que vous pourrez découvrir ou redécouvrir dans l'atrium.

Le mois de juin, c'est aussi le début des Sites en scène, Stéphane Villain.

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, de la communication et de l'évènementiel.

-Oui, Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues.

C'est vrai que les Sites en scène ont démarré, l'édition 2025 a débuté par La Motte des Fées, c'était ce week-end.

D'ailleurs, ça perdure, ça a commencé à Aumagne, et après, on va aller du côté de Matha avec du théâtre.

Cette année, c'est 31 sites qui vont s'animer, 130 spectacles en Charente-Maritime.

Ça va donc être du 13 juin au 14 septembre.

Tous se rappellent, l'aventure des Sites en scène a démarré en 1994.

Le but était de faire découvrir notre patrimoine, notre cœur de ville, nos châteaux, nos abbayes, églises romanes, plages, ports de pêche, etc., en les animant, en les mettant en scène à travers des spectacles, théâtre, humour, déambulation, pyrotechnie, opéra, musique sous toutes ses formes, du classique au metal, parce que, bon, on va avoir au château de Panloy de l'opéra, et du côté de Cercoux, on a effectivement du metal. Ça bouge, du côté de chez Jeanne.

La programmation est en ligne sur le site du Département.

Cette année, les acteurs sont très motivés.

On l'a vu, parce qu'on a eu une conférence de presse dernièrement avec Catherine Desprez, bien sûr, qui s'occupe aussi des Sites en scène, et toi, Sylvie.

On voit qu'il y a une grosse énergie.

Ils sont prêts à animer ce territoire, et c'est plutôt une bonne chose, parce qu'on en a bien besoin, comme vient de le dire, effectivement, à l'instant Véronique.

Et aussi l'équipe du Département est très mobilisée, que ce soit la com' et l'ensemble des acteurs.

Je pense que cette édition 2025 devrait être une belle édition.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Stéphane.

C'est un moment important, effectivement, pour mettre en scène notre patrimoine et la culture.

C'est vrai qu'on nous envie, dans d'autres départements, ce qui a été mis en place précédemment.

Changeons de sujet, je passe la parole à Jean-Pierre Servant concernant le contournement de Marans, ce qui a été dit précédemment.

Jean-Pierre Servant, conseiller départemental.

-Bien.

Merci, Mme la présidente, M. le préfet, M. le secrétaire général, chers collègues.

Comme vous l'avez dit dans votre propos introductif, il est proposé à cette session une autorisation de programme de 60 millions d'euros pour la réalisation des travaux du contournement de Marans, et c'est donc l'occasion de faire un petit point à la fois sur l'avancement du projet, mais évidemment aussi sur son coût.

Alors, l'avancement du projet : l'avant-projet est finalisé.

Les dossiers réglementaires sont à l'assemblage.

Ce qui veut dire que, normalement, mi-septembre, nous aurons la version définitive de la demande d'autorisation environnementale et de la demande d'utilité publique, pour un dépôt dans la foulée.

Maintenant, concernant le projet, Comme vous savez, comme il a déjà été dit à plusieurs reprises, le projet est plus complexe que prévu.

Marans est sur une île calcaire, comme beaucoup d'endroits dans le golfe des Pictons, et autour, on a de l'argile.

Généralement, cette argile, en tous les cas, c'est ce que nous montrent les cartes et c'est ce que nous dit aussi le Parc naturel régional du Marais poitevin, qui est notre assistant en maîtrise d'ouvrage sur cette opération, cette argile est généralement de 8 à 10 mètres autour des îles calcaires.

Là, en plus, on est à proximité de l'île, et les premiers sondages l'ont confirmé, c'est 8 à 10 mètres.

Sauf que lorsqu'on fait nos campagnes d'études, avec 86 investigations, et notamment au nord-est de Marans, eh bien, on découvre qu'on a, en quelque sorte, une fosse.

On a, sur un endroit, 20 mètres de profondeur d'argile, et en plus, on est à proximité des deux ouvrages qu'il va y avoir avec ce contournement, puisque je vous rappelle qu'il y a un ouvrage pour enjamber la voie ferrée, mais on a aussi un ouvrage pour passer au-dessus de la Sèvre niortaise et des canaux qui sont juste à côté.

Ce deuxième ouvrage fait 215 mètres de long, un ouvrage très important, et donc, comme je vous dis, on découvre que dans ces endroits-là, eh bien, on a 20 mètres de profondeur d'argile.

Donc, évidemment, mauvaise nouvelle, ce qui nous amène évidemment à revoir un petit peu un certain nombre de choses.

On doit donc s'adapter, s'adapter notamment sur les fondations, qui devront aller bien plus bas que prévu, avec, il est vrai, un risque de surcoût.

Donc, aujourd'hui, derrière cette découverte, dans un premier temps, on travaille à l'optimisation du projet.

Ça veut dire qu'on a déjà décidé de réduire très légèrement la largeur des ouvrages.

Je vous rappelle qu'on est sur une voie bidirectionnelle deux fois 3,5 mètres, et il était prévu de faire 1,25 mètre de chaque côté qu'on va ramener à un mètre.

C'est peut-être pas grand-chose, mais ça fait 50 centimètres.

Donc, on va réduire légèrement la largeur des ouvrages, on va réduire légèrement aussi ou revoir les pentes d'accès au viaduc pour limiter les remblais.

Bref, on a déjà pris des premières décisions pour essayer de s'adapter et rester dans cette fameuse enveloppe qu'il vous est proposé de voter aujourd'hui.

Mais ce n'est pas tout : dans les premières décisions, on vous propose aussi cette semaine, comme vous avez dit tout à l'heure, Mme la présidente, de revoir un petit peu le marché et d'aller sur un marché conception-réalisation avec une procédure de dialogue compétitif. C'est ce qu'on fait pour les projets les plus complexes, comme le fort Boyard, comme les digues à Yves ou bien le grand port à La Rochelle. Donc, il est proposé d'aller sur ce type de marché qui nous permettra à la fois de sécuriser un certain nombre de choses et, sur ce marché unique, de choisir dès le départ le groupement qui va réaliser ce projet. Cette décision qui vous est proposée, cette proposition qui vous est faite, évidemment, change un petit peu la donne, donc va amener derrière un concours avec quatre groupements où on en choisira un sur les quatre. Tout ça va demander un petit peu de temps, et, malheureusement, retarder un peu le début des projets.

C'est regrettable, mais c'est la situation qui nous amène à cette proposition.

Ça, c'est la chose concernant le projet.

Maintenant, un mot, évidemment, sur les coûts, notamment les coûts des études.

Petit rappel : en décembre 2021, ensemble, nous avons voté une autorisation de programme de 4 millions d'euros pour réaliser les études. On avait déjà, à ce moment-là, annoncé 60 millions d'euros de travaux. Sur ces 4 millions d'euros d'études, d'ailleurs financés par l'État à hauteur de 880 000 euros, 25 % des demandes qui avaient été faites initialement, et 265 000 euros par le bloc communal moitié Ville de Marans, moitié Communauté de communes Aunis Atlantique, eh bien, sur ces 4 millions d'euros, aujourd'hui, nous avons dépensé pour 2,3 millions d'euros.

Ces dépenses sont liées aux études préliminaires pour 240 000 euros, la maîtrise d'œuvre et les études complémentaires, 1,1 million, je reviendrai rapidement sur ce 1,1 million, et les investigations géotechniques pour 700 000 euros.

Donc, on a dépensé aujourd'hui pour 2,3 millions d'euros, et les dépenses prévisionnelles restantes sont estimées à 750 000 euros, ce qui fait que, au total, normalement, nous avoisinerons, nous serons sur les 3 millions d'euros, alors que nous avons voté, je répète, une AP de 4 millions d'euros.

Un tout petit mot sur les avenants, parce que j'entends aussi, je sais que certains élus s'interrogent et s'inquiètent des différents avenants qui ont été passés...

Petit rappel là aussi : en novembre 2022, nous avons passé un marché de maîtrise d'œuvre partielle pour 996 000 euros, un million d'euros. Depuis, nous avons voté un certain nombre d'avenants, pour un montant total de 139 000 euros.

139 000 euros, ce qui fait que nous sommes aujourd'hui à 1,1 million d'euros, c'est le chiffre que je vous ai donné tout à l'heure, et donc nous restons...

Même si on a fait des avenants de marché, nous n'avons pas fait des avenants d'enveloppes d'études, donc, pour l'instant, nous restons nettement dans les enveloppes qui ont été annoncées au niveau des études, et, je le répète, au niveau des travaux.

Nous allons essayer, avec ce marché, de rester dans l'enveloppe qui vous est proposée cette semaine.

Voilà ce que je pouvais dire.

Pour finir, Mme la présidente, je voudrais saluer votre volonté intacte de voir ce projet se tenir dans les meilleurs délais, et saluer aussi le travail sérieux, le travail impressionnant de vos services pour réaliser des études solides qui seront proposées prochainement à l'État et déposer les dossiers le plus tôt possible.

Voilà ce que je voulais dire sur le contournement.

Mme la présidente, si vous m'autorisez deux petites minutes supplémentaires, puisqu'on est le 16 juin, et il y a deux ans, jour pour jour, un grave séisme nous touchait à La Laigne, peut-être aussi, en quelques mots, faire un petit point de la situation sur ce séisme, comme je vous l'ai dit, deux ans après ce drame.

Alors, petit rappel rapide aussi : aussitôt le séisme, intervention du SDIS, et 914 bâtiments sont inspectés le soir et dans les jours qui suivent le séisme, et une classification sécuritaire est réalisée.

Sécurité des personnes.

189 maisons sont jugées inhabitables par les pompiers.

104 sont noires, donc totalement interdites.

Une centaine totalement interdite.

On en a plus de 80 qui sont, 85, précisément, qui sont rouges, donc partiellement interdites, et 300 maisons qui sont jaunes, donc qui sont considérées dangereuses.

Je résume : 200 maisons qui sont considérées dangereuses, inhabitables, par les pompiers.

À La Laigne, parce que c'est la commune la plus impactée...

Cram-Chaban, évidemment, l'a été, et La Grève à un degré moindre, mais La Laigne, quand même, rappeler qu'on a 69 maisons noires, donc inhabitables, interdit d'y retourner, 34 maisons rouges, autrement dit 103 maisons inhabitables par les pompiers, 66 qui sont dégradées, ce qui fait en tout 169 sur les 200 maisons de La Laigne.

Rappeler quand même qu'on a 170 maisons, sur les 200 de La Laigne, qui sont complètement inhabitables ou classées très dangereuses par les pompiers au lendemain du 16 juin.

Aujourd'hui...

Enfin, aussitôt, la première phase, c'est la phase des assurances, phase des assurances qui a été complexe pour différentes raisons, et aujourd'hui, deux ans après, 20 % des dossiers les plus complexes, donc noirs ou rouges, ne sont toujours pas résolus.

Les raisons sont diverses.

Les raisons, quelquefois, viennent de problèmes de mitoyenneté entre personnes ou des indivisions.

Ça peut venir aussi tout simplement de la personne, de l'habitant.

Mais aussi, ça peut venir des expertises qui ont été mal engagées et qui, quelquefois, doivent être reprises en totalité.

Donc, aujourd'hui, 20 % des dossiers les plus complexes pas résolus.

Si je prends le cas de La Laigne, puisque je faisais un petit focus sur La Laigne, à La Laigne, on a 21 dossiers qui ne sont pas aboutis, ce qui fait bien les 20 sur 100, donc les 20 % des rouges et noirs.

Ça, c'est la partie assurances.

Au niveau des travaux, depuis l'été dernier, bien heureusement, les travaux de reconstruction sont lancés dans beaucoup de cas, mais on sait que ces travaux-là vont demander, eux aussi, beaucoup de temps.

Quelquefois, c'est par manque de disponibilité des entreprises.

Là aussi, les raisons sont diverses.

Quand on avait échangé, aussitôt le séisme, avec la commune du Teil...

Le Teil, c'est une commune en Ardèche qui avait été frappée, en 2019, par un séisme, et qui nous avait annoncé, à ce moment-là, aussitôt, puisqu'on était, pour eux, quatre ans après leur catastrophe, qu'ils en voyaient le

bout, et ils nous disaient : "Malheureusement, il faudra certainement à peu près quatre ans pour que tout soit réglé."

Comme vous le voyez, aujourd'hui, deux ans après, les choses ne sont pas terminées, et malheureusement, il faudra encore une bonne, voire deux années, pour que les gens puissent retrouver leur maison.

Dans les derniers chiffres, 30 démolitions sont réalisées, totales ou partielles, dont 24 à La Laigne, et 12 logements sont en vente.

Voilà, c'était quelques chiffres.

Vous dire aussi que les mobil-homes qui avaient été installés juste après le séisme, donc 30 mobil-homes installés sur les deux communes, sont toujours utilisés, toujours financés par l'État.

Les premiers sinistrés regagnent leur maison, mais on a d'autres sinistrés qui arrivent, puisqu'ils nous demandent si on peut les héberger pendant la durée des travaux.

Ça veut dire que certains se libèrent, mais d'autres, ou ces mêmes, sont maintenant réutilisés.

Et puis, pour finir, cette fois, dire que l'accompagnement des sinistrés se poursuit.

L'État poursuit toute son action sur le relogement en maintenant le fonds d'aide au relogement d'urgence, le fameux FARU dont on a beaucoup parlé après le séisme, et poursuit aussi le suivi de la situation des sinistrés.

Les intervenants sociaux sont toujours présents pour une gestion psychologique des familles les plus en difficulté.

Voilà où on en est sur ces trois communes impactées, deux ans jour pour jour après le séisme.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Servant.

Concernant le contournement de Marans, je voudrais aussi saluer le travail collaboratif qui est fait avec les services de l'État.

Nos comités de pilotage nous permettent effectivement d'avancer en équipe sur ce sujet.

Mme Desveaux.

Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Merci.

Mme la présidente, M. le préfet, M. le secrétaire général, M. le directeur général des services.

D'abord, au nom de mon groupe, je vais vous remercier pour ce point d'étape sur le contournement de Marans.

Notre groupe a toujours soutenu ce projet de contournement de Marans, et nous vous soutenons dans votre détermination à poursuivre ce projet.

Nous avons, par la voix de Mickaël Vallet, demandé ce point d'étape, notamment sur les coûts et sur l'avancée des études.

La transparence est donnée, et nous en sommes satisfaits.

Je vais intervenir rapidement sur le compte administratif 2024, qui est un constat de gestion de l'exercice de l'année précédente, et si vous le permettez, Mme la présidente, je ferai une mise au point sur ce que je pourrais appeler nos divergences, dont s'est fait l'écho la presse ces derniers jours, pour clarifier un petit peu, effectivement, nos différences.

Sur le compte administratif de 2024, effectivement, vous avez évoqué, les uns et les autres, Mme Desprez et Mme Imbert, le terme de prudence.

J'ai remarqué qu'à plusieurs reprises, vous aviez évoqué aussi, Mme la présidente, ce terme de prudence.

Jamais nous ne vous reprocherons la prudence, mais peut-être une prudence excessive sur des réalisations qui étaient annoncées comme catastrophiques.

On a pu constater une stabilité des dépenses de fonctionnement, donc nous n'aurons aucun reproche sur votre gestion.

C'est important aussi de le souligner.

En revanche, il y a une forte baisse de l'investissement, 133 millions d'euros de réalisation, en sachant que c'était la programmation, puisqu'il y a quasiment 90 % de réalisation des programmes.

On est un peu sortis de ce que j'appelle la doctrine Bussereau, qui était, et que rappelle souvent notre collègue Loïc Girard, l'engagement, après la crise de 2008, à ne pas dépasser 200 millions d'euros d'investissement et 400 millions d'euros d'endettement.

Là, on est quand même sur une forte baisse, puisqu'on est à 133 millions d'euros d'investissement en réalisation 2024 et un petit peu plus de 400 millions d'euros d'endettement.

Et en budget 2025, on a encore baissé ce niveau d'investissement, donc, pour nous, ce ralentissement peut être nuisible au développement de notre territoire, et notamment parce qu'il marque le ralentissement, ou en tout cas l'absence d'amorce rapide des investissements durables pour lesquels il y a des autorisations de programme, notamment l'efficacité énergétique des collèges.

Ce programme, qui est conséquent, n'est toujours pas consommé à la mesure.

Et puis, le début, en 2024, de l'arrêt du financement des logements sociaux, hors Habitat 17.

Je soulignerai un sujet que vous avez évoqué en toute transparence, c'est l'augmentation des frais financiers.

Depuis longtemps, nous évoquons, mon collègue Guillaume et moi, en commission de finances, le poids important des emprunts à taux variable dans notre collectivité.

Nous avons près de 50 % d'emprunts à taux variable dans notre collectivité, alors que la moyenne nationale est plutôt d'un peu plus de 30 %.

Ça nous a valu 4,5 millions d'euros de frais financiers supplémentaires en 2023 et en 2024.

On est passés de 5,2 millions d'euros de frais financiers à 9,9 millions d'euros en 2024.

Là, il y a vraiment de quoi s'inquiéter, et pour nous, il y a vraiment un travail à faire sur ce sujet-là à rétablir une politique de taux fixe, et accessoirement, pour des emprunts courts, des emprunts à taux variable lorsque la période est propice.

On vous demande une réflexion sur ce sujet-là.

Une recette surprise, avec la taxe sur les assurances, qui est de l'ordre de 5 millions d'euros.

Ça apporte un petit peu d'oxygène.

Et puis, nous le disons, les DMTO, effectivement, sont en baisse, mais elles sont revenues au rythme d'avant-Covid, et on a toujours dit : "Ne nous habituons pas à un niveau qui est, pour nous, une embellie."

La DMTO d'après-Covid était simplement une embellie, et vous avez suggéré des réserves, ce sur quoi nous vous avons soutenue.

Ensuite, vous avez quand même évoqué ce compte administratif en disant qu'il allait être très, très difficile, et vous vous êtes appuyée sur cette difficulté de l'exercice 2024 pour engager des mesures assez drastiques sur le budget 2025.

Vous avez aussi agité le chiffon rouge de la loi de finances Barnier, qui nous annonçait, peut-être, une ponction, une contribution de la collectivité de l'ordre de 35 millions d'euros.

On a parlé de 30 millions, 15 millions...

Aujourd'hui, on est à 1,8 million.

Donc, ces deux prédictions, un exercice 2024 catastrophique, difficile, et un chiffon rouge avec le Dilico, qui est aujourd'hui, et nous nous en réjouissons avec vous, de 1,08 million d'euros, ce qui nous est annoncé dans les documents...

On se réjouit que cet exercice 2024 ne soit pas si catastrophique que vous l'aviez annoncé, et on se réjouit que la loi de finances Barnier n'ait pas été mise en œuvre.

À cette occasion, je voudrais quand même...

Notre groupe souhaite clarifier un peu nos divergences et vous expliquer notre approche critique de votre gestion financière de la collectivité. D'abord, quand des collectivités, aujourd'hui, sont en train de parler de réfléchir à une économie de guerre pour les prochaines années et pour les prochains mois, les postures idéologiques ne sont pas dignes d'une bonne réflexion politique.

Nous devons œuvrer ensemble.

On peut se renvoyer chacun son fardeau.

Vous avez le vôtre.

Votre famille politique, Mme la présidente, a son fardeau, avec la gestion d'un déficit abyssal à résorber.

On est tous dans le même bateau, et chacun a son fardeau, mais... traiter la gauche, encore, ou les gauches, de dispendieuses, c'est une posture idéologique qui n'a pas sa place ici.

Nous avons l'habitude de travailler ensemble, nous sommes source de propositions, nous vous avons toujours dit que nous étions une opposition constructive, et nous traiter de gauche dispendieuse dans la presse...

Vous voulez toujours plus...

Nous voulons toujours plus dépenser, et vous, vous comptez.

Ça n'a pas sa place ici.

Et...

Je voudrais revenir au plan local et vous rappeler un certain nombre d'alertes, Mme la présidente, qu'exprime cette gauche dispendieuse depuis 2021.

Combien de fois nous vous avons dit, depuis 2021, que les deniers publics allaient devenir rares et qu'il faudrait faire des choix, et que nous étions prêts à discuter avec vous, collectivement, sur les choix à opérer ?

Combien de fois, par ma parole, parce que j'étais impliquée dans un certain nombre de conseils d'administration, avons-nous évoqué la nécessité de mieux contrôler et de mieux accompagner nos organismes satellites ?

Je vais vous donner deux exemples de gestion.

Dois-je vous rappeler l'aéroport, qui, aujourd'hui, est sous le coup d'une enquête de la brigade financière, après deux rapports de la chambre régionale des comptes dont vous n'avez pas tenu compte ?

Dois-je vous rappeler...

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Qui ?

Moi ?

Moi, madame, je n'ai pas tenu compte...

Je ne comprends pas, là.

Brigitte Desveaux, puis Sylvie Marcilly.

-Il y a eu deux rapports.

-C'était la chambre de commerce, madame.

Brigitte Desveaux, puis Sylvie Marcilly.

-Les faits reprochés...

-Non, non, non.

Attendez...

Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Mme la présidente, vous avez l'habitude de me couper la parole.

Sylvie Marcilly, puis Brigitte Desveaux.

-Oui, pour rétablir la vérité.

-Je crois...

Sylvie Marcilly, puis Brigitte Desveaux.

-C'est la chambre de commerce...

-Vous la rétablirez plus tard.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Non, non, non.

C'est important de rétablir la vérité.

Chambre de commerce.

Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Donc...

Ces deux rapports de la chambre régionale des comptes ont été pris au sérieux en 2024, lorsque le budget du syndicat mixte de l'aéroport a cessé de verser une subvention à Charentes Tourisme, laquelle était versée directement à Ryanair pour des prestations qui n'étaient pas justifiées et qui étaient déjà payées par le rapport dans le cadre de sa convention avec Ryanair.

Donc, oui, on a attendu longtemps avant d'agir sur cette question.

Dois-je vous rappeler la plainte d'Anticor et le plan d'urgence porté par notre collègue, M. Schneider, pour la gestion d'AI17 ?

AI17 à qui nous versons, depuis des années, une subvention de plus de 1 million d'euros, sans compter les aides au titre du FSE.

Je vous rappelle encore nos réflexions sur le recours excessif aux prêts à taux variable, qui nous valent 5 millions d'euros de frais financiers chaque année.

Et surtout, un désaccord fondamental que nous avons avec vous, c'est le fait de reporter les investissements durables, source d'économies de fonctionnement très significatives, c'est-à-dire les travaux sur l'efficacité énergétique des collèges.

Il y a une autorisation de programme conséquente.

Elle n'est pas mise en œuvre, et elle est retardée depuis plusieurs années.

Et ça, pour nous, c'est irresponsable, en termes de gestion des dépenses de fonctionnement.

Et enfin, est-ce que je dois vous rappeler notre demande constante de

mettre en œuvre le projet d'évaluation de nos politiques publiques ?

Pas seulement pour nous évaluer vis-à-vis des autres collectivités, pour nous dire : "On fait plus sur ce sujet que telle collectivité de même population ou de mêmes caractéristiques."

Pour nous, l'évaluation des politiques publiques, c'est ça qui doit nous mener à faire des choix et à établir des priorités sur nos compétences de la collectivité.

C'est évaluer le retour de chaque euro dépensé, de nos contribuables, pour le vivre-ensemble, pour la lutte contre le changement climatique, pour le social et pour le climat social de manière générale et le développement économique.

Aujourd'hui, cette évaluation n'est pas faite, et nous attendons ce travail.

J'encourage régulièrement, lors des commissions de finances, notre collègue, M. Schneider, à travailler sur ce sujet-là, et nous serons à vos côtés pour travailler sur les choix et les priorités à se donner, et les économies des deniers publics, dont nous savons qu'elles sont nécessaires.

Mme la présidente, nous sommes à votre disposition et nous appelons à cesser les postures idéologiques et à travailler collectivement dans la situation difficile dans laquelle nous sommes tous.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Avant de passer la parole à Alexandre Schneider, j'ai pris quelques petites notes.

Les 200 millions d'euros d'investissements réalisés après Covid correspondaient à des recettes exceptionnelles.

Ça n'a jamais été une doctrine ici, évidemment.

On retrouve des niveaux d'investissement qui sont équivalents à l'avant-Covid.

C'est important de le dire.

Vous avez vu, à travers notre débat d'orientation budgétaire et à travers les chiffres qui sont traduits dans le budget primitif, qu'on met l'accent sur les investissements pour les collèges.

En ce qui concerne les emprunts à taux variable, ils sont capés, bien évidemment, et la tendance, par les services et sous la houlette de Catherine Desprez, c'est de réduire la part des emprunts à taux variable vers des taux fixe.

Alexandre Schneider.

Alexandre Schneider, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente.

Chère Brigitte, tu as fini ton propos en parlant de posture idéologique.

Je te renvoie fort sympathiquement cette réponse, puisque quand j'entends que le contrôle des politiques publiques n'a pas été mis en place...

Il me semble que je vous ai présenté, déjà, un comparatif sur le niveau de la masse salariale entre le Département de la Charente-Maritime et les autres Départements de même strate et que je vous ai présenté un rapport sur l'absentéisme du Département.

On a quand même lancé, déjà, un certain nombre de pistes.

On a déjà abouti à un certain nombre de résultats, que je vous ai présentés en première commission.

Dire que ça n'a pas été mis en place, pour moi, c'est juste faux.

Dire qu'on peut tout faire en six mois, puisque la présidente a décidé de me donner cette délégation de contrôle des politiques publiques...

Je pense que c'était une première et je pense que c'est intéressant, mais je ne peux pas tout faire en six mois, et on vous a déjà présenté les premiers résultats.

J'aimerais remettre les choses en perspective, et dire que ce n'est pas actif, c'est faux.

On va continuer.

J'ai déjà mission de Mme la présidente pour continuer sur un certain nombre d'autres sujets.

Je serais ravi de vous les présenter.

Et juste, pour finir, sur AI17...

Effectivement, aujourd'hui, on travaille.

J'ai présenté à Mme la présidente et M. le préfet le plan d'action qu'on va mener pour mettre cette association à l'équilibre.

Et heureusement que le Département a été en soutien, sinon ce sont 250 salariés en insertion qui, aujourd'hui, ne seraient plus dans l'association et seraient totalement au chômage.

Je remercie le Département de ce soutien-là, car sans lui, ils seraient tous déjà sans travail.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-En tout cas, Mme Desveaux, merci de vos interventions, car elles nous permettent, encore une fois, de peut-être mieux nous expliquer sur ce que nous faisons.

Et concernant le budget, chacun, ici, a eu connaissance des chiffres du compte administratif, que nous tenons à la disposition de chaque

Charentais-Maritime, qui pourra, à travers les chiffres, se faire sa propre idée.

Jean-Luc Marchais.

Jean-Luc Marchais, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues.

Je souhaite attirer votre attention sur une préoccupation majeure quant au recul de l'intervention du Département sur notre territoire.

Cette inquiétude nous est remontée à travers plusieurs exemples concrets partagés par nos collègues élus.

Le premier concerne les contrats de proximité et l'aide aux communes.

Vous le savez, nous avons accompagné votre politique de contractualisation.

Nous avons également défendu la volonté de structuration des aides apportées aux communes autour de la PACT 17, convaincus de la nécessité d'en clarifier les modalités d'intervention et d'en garantir l'équité. Cette démarche devait permettre de tourner la page d'un fonctionnement auparavant fluctuant, marqué par des règlements parfois mouvants.

Aujourd'hui, les difficultés exprimées, en termes de budget, confirment non pas un abandon, mais une forme d'abandon des territoires sur les compétences premières, tout particulièrement la voirie.

Cette situation fragilise un grand nombre d'engagements pris avec les collectivités et met en péril la confiance instaurée.

La rupture d'équité est flagrante lorsque le Département propose que les communes qui le souhaitent financent l'ensemble d'un projet situé sur une route départementale pour qu'il se réalise dans les délais prévus, ou pour qu'il se réalise, tout simplement.

Que devient alors le sort des territoires qui ne disposent pas des moyens nécessaires ou qui estiment ne pas avoir à intervenir sur le domaine départemental ?

La contractualisation est fragilisée lorsque l'un des deux signataires d'un contrat s'en retire, parfois très peu de temps avant le lancement des travaux.

C'est le cas pour les travaux d'aménagement et de sécurisation prévus aux abords de la nouvelle caserne de Lagord.

Cet exemple est représentatif d'une contractualisation inaboutie.

L'excellente nouvelle de l'arrivée prochaine d'un nouveau centre d'incendie et de secours aurait dû permettre une requalification urbaine d'envergure intégrant la sécurisation des sorties des véhicules du SDIS et l'amélioration des liaisons douces.

Malgré le travail mené conjointement, depuis 2023, entre les différents partenaires, il apparaît aujourd'hui que le Département n'honorera pas son engagement inscrit au contrat de proximité.

Ainsi, à quelques mois de la mise en service du centre d'incendie et de secours, le règlement des problématiques d'accès est suspendu, avec les conséquences que l'on peut imaginer.

Souhaitons que les discussions reprennent au plus vite.

Mme la présidente, c'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction les points d'étape prévus à la rentrée, en votre présence, avec chacun des EPCI.

Cette demande, que nous avons formulée, permettra de clarifier la situation, et, nous l'espérons, de répondre aux inquiétudes légitimes des élus.

Un autre sujet d'inquiétude concerne les conséquences des difficultés de recouvrement de la taxe d'aménagement.

La réforme introduite par l'État a généré une grande confusion, aussi bien du côté des usagers que de celui des services de la DGFIP.

Dans un contexte peu favorable, où le nombre d'autorisations d'urbanisme est en baisse, l'effondrement de ces recettes, lié aux difficultés de perception, a de lourdes conséquences.

En effet, c'est la politique exemplaire d'intervention sur les espaces naturels sensibles, menée par Stéphane Chedouteaud, qui est directement impactée.

Les acquisitions et les aménagements nécessaires devront être revus à la baisse.

Au-delà de cet aspect, c'est bien sûr le financement des postes d'animateur de ces différents sites qui est en jeu.

Il n'est pas envisageable de se passer de l'expertise de ces agents qui travaillent au plus près des territoires.

C'est également le fonctionnement du CAUE qui est interrogé par les difficultés de perception de la taxe d'aménagement.

Comme vous le savez, dans la répartition des recettes de la taxe d'aménagement, 20 % sont attribués au CAUE.

En ce jour où se tient l'assemblée générale de cet acteur essentiel de l'accompagnement des communes, le CAUE est pris en tenaille entre la baisse de ses recettes et sa contribution, à hauteur de 1,5 million d'euros, au sauvetage du fort Boyard.

Souhaitons, là encore, que ni l'emploi ni le niveau des prestations rendues ne soient impactés.

Je vous remercie de votre attention.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Quelques éléments de précision.

Les bilans de contrats de proximité sont en cours.

Certains ont déjà eu lieu, ce qui permet, dans chaque canton, de faire le lien directement avec les contrats, de faire le bilan, donc c'est plutôt une bonne chose.

Concernant le pôle d'échanges autour du futur centre de secours de Lagord, la participation du Département, qui était demandée par l'agglo mais qui concerne les villes de La Rochelle et Lagord, s'élève à 400 000 euros.

Je rappelle, à toutes fins utiles, que M. Fontaine et les maires n'ont pas souhaité signer ce contrat de proximité.

C'est important de le rappeler.

Et peut-être faire un petit focus, mais sous le contrôle de Stéphane Villain, sur le coût de l'opération du centre de secours, ce qui n'est pas anodin et qui impacte évidemment directement les finances du Département.

On parle aujourd'hui, avec les surcoûts, d'un montant total de 16,5 millions d'euros.

Je rappelle qu'il y a neuf communes autour du centre de secours, et au moment de l'inauguration, elles seront bien contentes, malgré une non-signature des contrats de proximité, de profiter de la sécurisation de leur commune.

Avec un surcoût, aussi, lié à la viabilisation du terrain, de 500 000 euros, ce qui augmente aussi la facture.

Le coût total de la viabilisation s'élève à 1,5 millions d'euros.

À toutes fins utiles, il me semblait important de rappeler ces chiffres. Maintenant, si M. le président de l'agglomération de La Rochelle veut évidemment participer à ces surcoûts, il sera le bienvenu.

Ou peut-être le futur maire de La Rochelle, qui sera élu ce soir, si mes informations ne sont pas erronées.

David Baudon.

David Baudon, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, mesdames et messieurs représentants de l'État, chers toutes et tous.

On a connu meilleure période pour engager l'avenir.

Je ne reprendrai pas la litanie de tout ce qui vient d'être dit ce matin sur la situation financière de notre collectivité.

Le moment du compte administratif est un moment extrêmement important, puisqu'il fixe effectivement la réalité de la santé financière de notre collectivité, et surtout, il nous invite à prendre la mesure des trajectoires financières qui sont initiées par la conjoncture.

Simplement pour dire qu'il ne s'agit pas d'être pessimistes ou d'être optimistes.

La période exige que nous soyons toutes et tous empreints de lucidité.

L'État est concentré à réaliser, nécessairement, des économies, puisque, comme chacun le sait, nous vivons à crédit depuis près de 50 ans, et que là, nous vivons à un rythme où l'État doit subvenir à 150 milliards de déficit annuel.

Ce qui fait que pour lui, la tâche est de plus en plus complexe, puisque même si nous pouvons compter sur une agence excellentissime, qui est l'Agence France Trésor, qui sait, avec beaucoup de technicité et d'efficacité, placer notre dette aux quatre coins de la planète, il n'en demeure pas moins que ceux qui consentent à nous prêter ont les yeux rivés sur notre capacité de solvabilité.

Je serai toujours du côté de ceux qui considèrent que la dette est un sujet et que ça ne relève pas de l'anecdote.

Quand on sait que l'État est attaché à trouver des pistes d'économies ou d'optimisations financières, visant, d'une part, à satisfaire des urgences, mais aussi à subvenir à un équilibre subtil...

L'équation est extrêmement, comment dirais-je...

Complexe.

Et j'admire, dans les expressions politiques des uns et des autres, ceux qui se sentent investis, effectivement, du pouvoir de vérité, ou ceux qui savent dans quelle trajectoire aller pour aboutir aux objectifs fixés.

Je les admire, parce que très franchement, l'économie, c'est quelque chose auquel je me consacre depuis un certain temps, les finances publiques aussi, et il faut être très humbles par rapport à la situation à laquelle nous sommes confrontés.

Si je vous dis que l'État est confronté à des difficultés multiples, il n'en demeure pas moins que nous devons aussi regarder comment se structure financièrement notre collectivité.

Notre collectivité se structure par deux choses.

C'est un reversement d'un produit de TVA...

L'État a fait le choix, nul besoin ici d'en faire l'examen ou le bilan, mais l'État a fait le choix de nous rendre dépendants d'un reversement important de TVA.

La première partie, c'est au titre de la suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La deuxième partie, c'est au regard du transfert de compétences que l'État a opéré au fil de la dernière décennie.

Et puis, nous sommes dépendants d'un troisième facteur, qui est le facteur de l'immobilier et de la construction.

Et là, les indicateurs, du moins ceux qui ont bien voulu être portés à ma connaissance, m'obligent à beaucoup de prudence, et je n'y vois pas beaucoup d'éléments positifs qui pourraient me laisser penser que les choses vont naturellement aller vers le chemin du bonheur.

Alors...

Si on considère que la croissance est en berne...

Elle est quand même annoncée très inférieure à 1 %...

Si on veut bien considérer que le produit de la taxe sur la valeur ajoutée, effectivement, est assis sur la consommation des ménages français, et que ces derniers sont confrontés, d'une part, à un phénomène d'inquiétude, ce qui les pousse à épargner, et d'autre part, sont confrontés aussi à une reprise du chômage, et du chômage en continu, la période n'est pas propice pour considérer que l'État va être face à des excédents de TVA et va être en situation de pouvoir nous aider plus que de raison.

On devrait tous être invités à revoir le logiciel de ce qui a fait, jusqu'alors, notre façon de vivre.

Voilà.

Il est urgent que toutes et tous, on comprenne que la situation ne peut plus tenir, qu'on est face à des déséquilibres qui nous dépassent.

D'autant que la situation internationale...

Je ne saurais faire une juxtaposition de la situation internationale, mais l'État est aussi confronté à ces phénomènes-là.

Donc...

La situation de la Charente-Maritime, même si elle a été sauvegardée à un niveau intéressant en 2024, et je vous en sais gré, sur les résultats qui nous ont été confiés, on aurait pu craindre que l'autofinancement net soit inférieur, je veux simplement vous faire prendre conscience que si le rapport dépenses/recettes de fonctionnement évolue au rythme des années précédentes, ça sous-entend que l'année prochaine, on pourrait être confrontés à un excédent de fonctionnement qui nous permette tout juste de subvenir aux charges de la dette.

Ça sous-entend qu'une fois qu'on a fait ce type de calcul, on est tous autorisés à penser qu'on ne peut plus mettre un euro sur la table, en matière d'investissement, sans que nous soyons contraints d'emprunter ou dépendants des partenaires financiers : Europe, État...

Mais ce que j'ai dit sur l'État, je le tiens, et je ne vois pas comment, malheureusement, il pourrait être plus généreux avec les collectivités locales.

Donc, pour nous...

Quelle devrait être notre façon de conduire ou de définir les priorités ? Nous l'avons dit depuis maintenant plusieurs exercices budgétaires, on en appelle à un débat plus profond, au-delà de la simple commission de finances, pour qu'on définisse ensemble nos priorités.

Puisque si je vous dis qu'on pourrait être face à ne plus pouvoir financer un euro d'investissement sans avoir recours à l'emprunt...

Et là, je me mets en totale contradiction, je ne sais pas quel est le cabinet, quels sont les services, mais je veux bien entamer le débat contradictoire, mais sur un point de vue politique, au sens noble du terme, et technique, je ne vois pas comment les 400 millions d'euros de dette doivent être un objectif à ne pas dépasser, ou, jusqu'à ce que nous soyons à cet objectif, il n'y a pas péril en la demeure, puisque je rappelle, quand même, que si j'agrège les données financières d'autres Départements de la même strate, ils ont un niveau de dette inférieur de moitié, j'en veux pour preuve la Vendée.

La Vendée est confrontée, comme nous, à des phénomènes côtiers, à des phénomènes insulaires, à une démographie proche de la nôtre, et a un niveau de dette qui est inférieur de moitié.

Et encore une fois, quelles sont nos priorités ?

Nos priorités, c'est 1 : définir des marges de manœuvre.

Pourquoi ?

Parce que...

Les élus précédents, quand ils ont été confrontés à des phénomènes de tempête, ils ont pu compter sur un impôt tempête.

L'impôt tempête, il n'y en a plus.

On n'a plus de fiscalité propre.

Le deuxième élément, c'est qu'on se doit d'avoir une poire pour la soif.

On ne sait jamais...

Il faut qu'on soit en situation de prévoir une catastrophe.

Et là, si on se met à 400 millions d'euros, on n'a aucune marge de manœuvre.

La Charente-Maritime, et notre situation en particulier, a un atout, c'est la structure de sa dette.

Sa dette est saine, si j'en crois les éléments qui sont portés à ma connaissance, et je tiens encore une fois à remercier et à féliciter le service qui nous produit ces éléments, parce qu'ils font œuvre de pédagogie, ils sont sympas avec nous, ils ne rentrent pas dans la technicité, ils essayent de vulgariser un peu ces chiffres, et c'est très bien.

On a une structure de dette saine.

On a surtout une extinction de la dette, d'ici 2028, qui est intéressante.

Et pour moi, pour nous, il faut utiliser cette période non pas pour s'empresser de recharger la dette à hauteur de 400 millions, ce qui serait une erreur, mais justement pour se donner une poire pour la soif. Et ça, c'est notre priorité.

La deuxième, c'est, dans le cadre de la gestion du Département...

Parce que j'entends les expressions des uns et des autres, il ne s'agit pas de dire : "On veut toujours plus partout et on ne prend pas la juste mesure de la situation."

Pour nous, la priorité doit être donnée aux éléments de solidarité.

Créer des conditions pour permettre à ceux qui sont en asphyxie financière de pouvoir encore subvenir à l'investissement.

Il est tout à fait naturel de placer le Charentais-Maritime devant une situation d'équité au regard du confort, de la cohésion sociale, que sais-je.

Sinon, si nous ne définissons pas ce préalable comme une priorité, je peux vous rassurer que les échéances de 2028, je les connais d'ores et déjà, et qu'il y aura des visages, ici, qui feront leur entrée, et pour lesquels je n'ai pas beaucoup d'estime, au regard de ce qu'ils promeuvent.

Voilà.

Pour nous, attention.

Veillons à conserver des marges de manœuvre pour la solidarité départementale, veillons à conserver des marges de manœuvre pour la structure financière de notre collectivité et pour se...

Comment dirais-je...

Se donner une poire pour la soif, et surtout être en capacité de subvenir à des urgences et à des difficultés.

La situation du logement nous inquiète, et pourtant, il faut continuer à agir pour le logement.

Après, je n'irai pas vous titiller sur la question du fort Boyard, mais simplement, pour finir, une note d'humour, quand même : j'ai lu ce matin avec respect l'homélie du souverain châtelain, qui présentait le fort Boyard comme un emblème.

Pour nous, c'est un problème.

Et quand bien même ça serait un emblème, c'est un emblème qui pose problème.

Et à ceci près...

Je vous reconnais la légitimité de considérer que c'est une priorité et je vous reconnais la légitimité d'engager les 45-50 millions qu'il faut, mais pour moi, ce n'en est pas une.

Et quand on voit ce que cet édifice a déjà coûté aux contribuables français...

Allez voir sur le site de l'Insee, sur le mouvement en francs courants, francs constants, qui intègre des données d'érosion monétaire, et j'en passe...

L'excellente émission sur le fort Boyard qui est présente sur la chaîne Histoire fait un état où Napoléon III, quand il a finalisé cet édifice, disait que finalement, cet édifice avait fini par coûter à l'État français la somme de 820 millions de francs.

Regardez ce qu'il a généré, réellement, comme effort financier pour les Français depuis que Louis XIV a lancé cette idée absolument invraisemblable.

Voilà ce que je voulais vous dire, et vous remercier, parce que sans doute, une fois de plus, j'ai été un peu long.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, David.

Tout à fait d'accord avec vous sur l'analyse économique.

Ghislaine, un mot sur le fort Boyard, ce qui me permet de faire une transition toute trouvée.

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente.

Le fort Boyard, c'est un vrai sujet.

Lorsque, sur le terrain, je suis confrontée aux gens, c'est vrai qu'on m'en parle très souvent.

Les gens adorent le fort Boyard, mais...

Il y a toujours le "mais...".

Il y a des choses que les gens ne savent pas, et c'est pour ça que je voulais en parler aujourd'hui.

Tout le monde sait que le fort Boyard est quand même un monument historique avec une histoire exceptionnelle, et lorsqu'on le visite, on peut voir tout son côté exceptionnel.

Mais à côté de ça, le fort Boyard, il ne faut pas oublier qu'il a été un acteur de développement économique de notre département non négligeable. L'émission de télévision fait aussi beaucoup parler.

Les gens me disent : "Ils n'ont qu'à payer."

Mais depuis 36 ans, l'émission de télévision fait travailler des Charentais-Maritimes.

Il faut savoir que chaque année, il y a 160, voire 170 personnes, qui viennent travailler sur le fort pour le remettre en état.

Ce sont des Charentais-Maritimes, pour la plupart.

Je les ai rencontrés.

Il y a des personnes qui m'ont dit : "Ça fait 20 ans que je travaille sur le fort Boyard."

Donc il est un acteur d'emploi.

Mais il faut savoir aussi que lorsqu'ils viennent sur le fort tourner pendant deux mois...

Il y a un mois où ils remettent le fort en état, parce que je peux vous dire qu'après les tempêtes que nous avons, à l'intérieur, il n'est pas beau à voir.

Pendant un mois, ils le remettent en état, et ensuite, ils tournent sur le fort.

Ça leur génère, tous les ans, 1,2 million d'euros de dépenses.

Ce 1,2 million d'euros est reversé sur la Charente-Maritime, avec les croisiéristes, avec les restaurants, avec les traiteurs, avec les hôtels, autour de la couronne de La Rochelle, et bien sûr l'île d'Oléron.

Aujourd'hui, lorsqu'on dit à ces personnes : "Le fort Boyard peut disparaître", je peux vous dire que ça ne les fait pas rire non plus.

Sachez aussi que si certaines entreprises, commerces de la Charente-Maritime, aujourd'hui, l'été, sont contents de voir des touristes, ce sont pour la plupart, et il faut quand même être tout à fait réalistes, des gens qui sont venus en Charente-Maritime parce qu'ils connaissaient le fort Boyard et voulaient le visiter.

J'ai rencontré des gens qui m'ont dit : "Je suis venu en Charente-Maritime la première fois parce que j'en ai entendu parler grâce à l'émission, et ensuite, je suis allé visiter le reste de la Charente-Maritime."

Donc, oui, le fort Boyard fait parler, oui, ça nous coûte, hors taxes, 36,6 millions d'euros.

Mais à côté de ça, c'est quelque chose qui fédère.

Aujourd'hui...

J'ai fait, avec Mme la présidente et avec mes équipes, des soirées où on a rencontré des commerçants, des entreprises...

Ils sont tous prêts à nous aider.

Ils nous disent : "Il ne faut pas laisser couler cet édifice."

Et rien que ça, je trouve que...

Aujourd'hui, nous sommes dans une société où il n'y a pas grand-chose qui fédère, il n'y a pas grand-chose qui fait consensus.

Mais lorsqu'on rencontre les gens, ils nous disent tous : "On va créer une chaîne humaine pour aider ce fort Boyard."

Et rien que pour ça, je trouve que c'est une belle histoire.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Merci, Ghislaine.

Lionel Pacaud.

Je rappelle l'ordre des prises de parole.

Lionel Pacaud, puis Jean-Marc Soubeste, Marc Maigné, Marie Nédellec, et pour finir, Marylise Fleuret-Pagnoux.

Lionel.

Lionel Pacaud, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues.

Je voudrais tout d'abord, au nom de notre groupe, adresser un soutien aux équipes du Département sur le terrain.

Quand on est maire, on est parfois avec eux, la nuit, sur les routes, et on sait la difficulté de leur tâche, donc gros soutien à eux.

Sans transition, un mot rapide sur le compte administratif.

Beaucoup de choses ont déjà été dites, donc je ne vais pas insister longtemps.

Juste rappeler quand même que dès 2022, je crois avoir été le premier à avoir évoqué cet effet ciseaux que nous voyons aujourd'hui.

On était quelques-uns, je regarde David, et Loïc également, à dire "attention" et à avoir un discours de rigueur.

À l'époque, on n'était pas vraiment entendus.

Je vois que cette stratégie prudentielle est désormais entendue, donc c'est...

Dont acte.

Mieux vaut tard que jamais.

J'insiste sur la prudence, qui a été évoquée.

Juste rappeler quand même qu'en 2022, l'épargne nette, c'était 128 millions d'euros.

On est descendus, l'année suivante, à 67 millions d'euros, et cette année, à 39 millions d'euros.

Forcément, on peut être inquiets de la suite, mais ça a déjà été largement évoqué.

Sans renchérir, c'est vrai que je vous avais demandé, à l'époque, une évaluation des politiques publiques pour voir l'efficacité de nos différents dispositifs et de nos différents plans, par exemple. J'avais demandé à Alexandre, lors de la dernière session, de nous en parler.

Peut-être que vous en parlez en commission, mais on n'est pas tous en première commission, donc ça serait intéressant, à l'avenir, de savoir ce qu'il en est, et pas seulement sur les dimensions qui ont été entendues. Mais je pense qu'on est tous d'accord qu'on va avoir des périodes difficiles à venir et que l'année 2026 sera compliquée, donc chercher les fameux moins qu'on évoquait la dernière fois pour pouvoir donner un peu plus sur certains enjeux, comme celui du logement, me paraît de bon sens. Dans la série des demandes récurrentes, à plusieurs reprises, j'ai évoqué les contrats de proximité.

Vous avez répondu tout à l'heure.

C'est vrai qu'on a besoin d'un peu de visibilité sur ce qui est possible, ce qui ne l'est plus, et des délais également.

J'aime bien tenir mes engagements, et lorsque nous avons rencontré les maires, nous nous étions engagés à revenir les revoir chaque année pour faire un peu le point sur les projets en cours.

On a un certain nombre de nos collègues maires qui nous relancent, et c'est normal, avec des échéances à venir.

Ils ont besoin de savoir où nous en sommes.

Je pense qu'il serait intéressant de faire un point régulier sur tous les territoires.

Le troisième point que j'aimerais voir éclairci, il a été évoqué par Jean-Luc, c'est le sujet de la taxe d'aménagement.

Je me demande où on va sur ce sujet.

Un certain nombre de collègues maires ont reçu un courrier de Stéphane. C'est vrai que c'est assez surprenant de voir qu'on a un problème de logiciel qui ne permet plus de collecter le produit de la taxe et qu'on informe nos collègues que le paiement de la subvention 2024 ne pourra être versé, au mieux, qu'à partir de l'année 2026, en fonction des crédits disponibles.

Je ne vais pas vous rappeler le contexte pour un certain nombre de communes où, budgétairement, c'est compliqué.

C'est assez surprenant.

Je pense qu'on pourrait quand même les soutenir et être vigilants par rapport à ce sujet.

Enfin, un point d'inquiétude.

Je vais remettre une pièce dans la machine fort Boyard, mais ça va bien se passer, avec une proposition.

J'avoue que malgré tous les efforts, et je salue Ghislaine et toutes les équipes, pour essayer de collecter de l'argent et d'aller chercher des financements privés, j'avoue que j'ai un peu...

Même si tout le monde est optimiste, aller chercher 9 millions d'euros dans cette période compliquée économiquement, je pense que ça va être très dur et que le temps passe vite.

On peut ne pas tous être d'accord sur le soutien ou non au fort Boyard.

On est tous au moins d'accord sur une chose, c'est que si ça coûte le moins possible à nos finances locales, ça sera une bonne chose.

Pour avoir rencontré un certain nombre de chefs d'entreprise, j'ai le sentiment que s'ils ne sont pas tous prêts...

Ils sont tous prêts à aider, tu l'as dit, Ghislaine, mais c'est dans la forme.

Et je pense que développer des systèmes de microdons, qu'on appelle souvent "arrondi de caisse" et autres, sur une période estivale, par exemple...

Je crois qu'on aurait tout intérêt à engager un mouvement de masse pour que l'ensemble des commerçants puissent aller dans cette voie, parce que l'été, c'est beaucoup de visiteurs qui profitent du dispositif, et je vous le redis, plus on aura de soutiens extérieurs, moins ça pèsera sur les finances locales.

Et pour avoir entendu le message d'une de mes collègues, si ce dispositif de microdons peut se mettre en place, s'il peut profiter à nos associations le reste de l'année, et pas seulement sur la période estivale...

C'est vrai que c'est des choses à engager.

C'est la partie technique qui, parfois, manque, et rencontrer les banques et assurer cette transition pourra être un point important.

Enfin, je voudrais adresser des remerciements auprès des services et de Stéphane pour la sixième commission.

La période est difficile pour les associations, mais nous avons demandé un travail de critérisation et une étude très fine et approfondie des demandes.

On a été entendus.

Ça ne peut pas être parfait, parce qu'il y a moins de moyens à distribuer, mais c'est déjà un premier pas.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Lionel.

Le 21 octobre, c'est la date qui a été retenue pour faire le bilan du contrat de proximité avec la CARO.

Par ailleurs, Ghislaine, que je remercie, a mis en place ces arrondis à la caisse et pas mal de partenariats conventionnés, notamment avec la Fondation du Patrimoine.

Elle sillonne la Charente-Maritime, et donc c'est effectivement les opérations qui vont être menées.

Oui ?

Concernant la taxe d'aménagement, je présume, Stéphane Chedouteaud ? Stéphane Chedouteaud, vice-président en charge des espaces naturels sensibles et des Echappées Nature.

-Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues.

Vous avez été deux à m'interpeller sur la taxe d'aménagement.

Beaucoup ont parlé de prudence.

Moi, je suis dans l'urgence.

Tout simplement parce que sur la réforme de la taxe d'aménagement, je suis déjà intervenu.

Il y a des courriers qui ont été adressés, par la présidente, à la DGFIP, sur cette affaire, donc je ne reviens pas sur tout le processus de réforme.

Tu vois, David, on aime les réformes, en France.

Parfois, les réformes arrivent dans un cul-de-sac, et là, on est dans un cul-de-sac, dans le sens où la perception de la taxe d'aménagement par la réforme est devenue quelque chose d'un peu gazeux, et on a une baisse de ressources très inquiétante.

Je vais vous donner simplement trois chiffres, parce que si je vous en donne plus, je pense que vous serez à saturation.

En 2023, la perception de la taxe d'aménagement, c'était 11,9 millions d'euros, grosso modo 12 millions d'euros.

En 2024, c'était 6,3 millions d'euros.

C'était 50 %.

Enfin, 47 %.

Là, sur l'année 2025...

C'est un état catastrophique.

À savoir que sur les cinq premiers mois de 2025, nous avons encaissé...

En sachant que la somme est aussi partagée avec le CAUE chez Dominique...
On a touché 1,3 million d'euros sur cinq mois.
On avait touché 2,8 millions d'euros en 2024.
On avait touché 4,6 millions d'euros en 2023.
Et en 2022, on avait touché 4,9 millions d'euros.
Si je fais une règle de trois, sur 2025, c'est 4,5 millions ou 5 millions d'euros, pas plus.
J'entends, effectivement, les efforts de la DGFiP, qui essaye de trouver les voies de...
De se sortir de cette nasse.
J'insiste aussi sur le fait que ça concerne les communes et les intercos, ainsi que le Département.
Effectivement, ça impacte une politique très forte.
J'ai été amené à signer un parapheur qui n'était pas très agréable pour beaucoup d'intercos, puisque dans le cas des conventions d'objectifs, on vient assurer les paiements en année N+1.
Là, je suis parti en N+2 parce qu'on a un budget qui avait un peu d'excédent, l'excédent a fondu...
Et effectivement, dans une DM qui vous sera soumise vendredi, il y a 2 millions d'euros qui sont proposés à venir sur ce budget de taxe d'aménagement qui est dans l'état complet.
Voilà.
Tant qu'effectivement...
Le ministre des Finances a répondu au président de l'ADF, sur ce sujet, qu'il y mettait tous les efforts, tous les moyens nécessaires, mais c'est vrai qu'on est contraints...
Et je vais dans un certain nombre de réunions avec des collectivités...
On était dans l'île d'Oléron avec Dominique la semaine dernière, mais je vais à la LPO...
Tout le monde est très inquiet.
Tout le monde est très inquiet, mais à juste titre, parce que la situation...
À un moment donné, sur des réformes, il faut peut-être aussi que l'État recule.
J'entends qu'il y avait, effectivement, des sommes qui étaient perçues alors que les projets se retrouvaient annulés et qu'il fallait faire des remboursements, mais pour autant, le système fonctionnait.
Là, on est sur un mode déclaratif, donc si vous ne déclarez pas, ça ne rentre pas.
On entend que seront mis en place des paiements d'office par l'État, mais on est vraiment dans une situation d'inconfort total, et localement, ça pose des difficultés très fortes, puisqu'on est sur des montants conséquents.
Même chose pour les animateurs territoriaux ENS qu'on a pu mettre en place.
On fait le maximum, et je remercie la présidente, effectivement, sur cette DM 2, de venir abonder un budget qui, jusqu'à présent...
C'est 50 ans, ce n'est pas rien, de politique environnementale.
Il ne faudrait pas casser cet outil, qui est très utile.
Mais ce n'est pas dans nos mains, malheureusement, c'est dans celles de l'État.
Merci.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Oui, donc revenir sur le système précédent serait évidemment intelligent.
Marc Maigné.
Marc Maigné, conseiller départemental.
-Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues.

Je devais vous présenter une motion sur la santé environnementale, mais je vous propose de la décaler après l'été, à l'automne...
à la lumière des actions qui sont mises en place ou qui vont être mises en place dans les suites de la Commission nationale du débat public, qui a été saisie à la demande de M. le préfet sur ce sujet, et je profite de l'occasion pour le remercier et pour saluer son engagement sur ce sujet. Donc, on traitera de cette motion après les vacances.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

J'ai...

Excuse-moi, Jean-Marc.

Je te donne la parole.

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-Merci.

Mme la présidente, M. le préfet.

Entre Marc et Jean-Marc, ça peut prêter à confusion.

J'aurais beaucoup de choses à dire pour réagir aux propos que vous avez tenus et qui ont été tenus dans cette assemblée.

J'avais prévu d'intervenir sur deux petits sujets, ce que je ferai, mais avant tout, d'abord, m'associer à vos pensées pour les victimes, les jeunes pompiers, l'assistante d'éducation.

Sur la violence de notre société, je crois que j'aurais rajouté le crime raciste d'Hichem Miraoui, à Puget-sur-Argens, qui révèle aussi des tensions très, très fortes qui parcourent notre société.

Effectivement, nos actions sur la jeunesse doivent être un des piliers pour résoudre, si on peut les résoudre, ces questions de violence.

Sur la question budgétaire, j'avais prévu d'intervenir vendredi.

Enfin, nous avons prévu d'intervenir vendredi, mais quand même, deux, trois choses.

Je rejoins David Baudon, on a l'impression d'un consensus, quand même, sur le constat.

Le constat qu'on est dans une période compliquée, qu'on a déjà connu des périodes compliquées d'un point de vue budgétaire, 2008, et on pourrait remonter bien avant, mais que la nouveauté, c'est que les défis qui nous attendent ne nous permettent pas d'y répondre seuls, c'est-à-dire que le Département n'a pas les solutions, aujourd'hui, et aussi, compte tenu du mode de perception de ses ressources, n'a pas les ressources.

Et donc, l'action doit se penser à l'échelle nationale, et après, en fonction de cette échelle nationale, on doit travailler à la déclinaison de nos politiques à partir de priorités.

Et moi, ce que je regrette, parce que vous le dites régulièrement, vous déplorez les budgets contraints des collectivités, ce que je regrette, c'est qu'à l'échelle nationale, il n'y ait pas un vrai débat sur l'égalité fiscale, sur la perception de l'impôt.

Et quand je vois l'échec, au Sénat, de la proposition de la taxe Zucman, qui permettait de redonner un petit peu d'égalité devant l'impôt, ce que l'on souhaite tous, et cette capacité à se donner des marges de manœuvre, notamment pour les collectivités, avec une évaluation perçue de l'impôt sur les 0,002 % des Français qui ont un patrimoine très, très élevé...

20 milliards d'euros, une partie pour les collectivités, ça peut donner des marges de manœuvre, dans une période où les défis que l'on a à relever sont extrêmement importants : le vieillissement de la population et les conséquences du réchauffement climatique.

Et ça, on ne pourra pas le résoudre, et je suis d'accord avec David Baudon, on ne pourra pas le résoudre sans une transformation complète de notre mode de fonctionnement à l'échelle nationale et en se donnant de vraies priorités à l'échelle locale.

Les vraies priorités à l'échelle locale...

Je partage beaucoup des priorités qu'on a évoquées aujourd'hui et qui ont été évoquées lors du débat budgétaire, mais je ne les partage pas toutes, et quand vous nous dites qu'il n'y a pas d'autres solutions, nous, les Écologistes, mais on n'est pas les seuls à le penser, on pense qu'il y a d'autres choix possibles, d'autres priorités, mais après, il est de votre responsabilité, en tant que majorité départementale, de prendre ces décisions et de les assumer.

Vous nous parlez d'ancrage de la République dans les territoires.

Pour moi, l'ancrage de la République dans les territoires, c'est, bien sûr, et ça, ce sont des politiques que l'on mène, que vous menez, c'est les solidarités sociales, c'est les solidarités territoriales.

Mais c'est aussi la possibilité de ne pas déconstruire le lien social qui a été mis en œuvre, notamment à travers le travail associatif, depuis de très nombreuses années.

Le compte administratif est très intéressant, de ce point de vue.

Vous l'avez très bien assumé.

Si on reprend le compte administratif...

Je ne prends que la culture.

Les subventions de fonctionnement aux associations qui œuvrent dans le domaine des arts vivants, du théâtre ou auprès de la jeunesse, c'était 3,5 millions sur le compte administratif de 2023.

C'est passé à 2,9 millions sur celui de 2024 et on est aujourd'hui à 1,5 million.

Moins 2 millions d'euros sur une enveloppe de départ de 3,5 millions.

Même les Pays de la Loire n'en sont pas là.

C'est assez terrifiant, surtout par le retour qu'on a du terrain et l'inquiétude des acteurs.

Vous avez fait beaucoup d'efforts pour travailler à les recevoir et essayer d'avoir avec eux un plan d'adaptation à ces définitions budgétaires, mais ce sont des actions en moins, des journées de festivals ou d'interventions dans les établissements scolaires en moins.

Tout ça, c'est possible.

Ce sont des choses qu'on fait en moins, mais est-ce souhaitable ?

À un moment où notre société a besoin de solidarité, de se retrouver autour des grands principes de l'éducation populaire et de ces outils, est-ce la priorité ?

Pour nous, ce n'en est pas une.

Ça va même à l'inverse de ce qu'il faudrait faire pour refonder une société et au moins la consolider.

Le deuxième point...

Je ne développerai pas d'autres éléments sur le compte administratif.

Plutôt, un seul.

Brigitte Desveaux en a parlé.

Notre action sur les collèges.

Là aussi, le compte administratif me semble assez révélateur.

22,6 millions en 2023, 17 millions en 2024, 16,5 millions en 2025, dans le budget primitif.

Est-on en capacité, avec cette mobilisation financière, de faire face à deux grands problèmes qu'ont nos collèges et qui ne sont pas forcément de notre responsabilité, pour la première ?

L'urgence à faire des travaux qui, et je donnerai un exemple, sont parfois vitaux et mettent en œuvre des questions de santé et de sécurité, et assurer la transition énergétique de ces établissements, qui permet aussi d'être une transition, un allègement financier, pour beaucoup d'entre eux.

Je ne crois pas.

Je prends l'exemple d'un collègue, car j'ai été sollicité sur cette question.

C'est le collègue Émile-Zola, de Royan.

Il y a eu une alerte en décembre 2024 à la suite de travaux à réaliser, notamment sur des questions d'amiante.

Les services sont intervenus très rapidement.

On peut saluer l'efficacité de cette intervention sur la salle qui était mise en cause.

Mais l'inquiétude demeure car il y a d'autres travaux à faire.

Finalement, une inspection a été diligentée avec un rapport du 13 mai 2025.

Je pense que vos services l'ont.

Sinon, je pourrai vous le communiquer.

Il donne une image, car il y a aussi des photos, assez dramatique de l'établissement.

Il suscite beaucoup d'inquiétude.

Des recommandations sont faites à la collectivité.

La première, majeure, est de refaire un diagnostic amiante, puisque le précédent semble incomplet ou mal fait.

On demande aujourd'hui à la collectivité de mettre en place des fiches santé pour les personnels qui interviennent.

Une évolution approfondie de la structure de l'établissement, puisqu'il est en péril.

J'imagine que vous allez répondre et intervenir rapidement sur cet établissement pour calmer les inquiétudes légitimes des usagers et des personnels du département et de l'Éducation nationale.

Mais globalement, ce n'est pas un cas unique.

On peut imaginer qu'il y a plusieurs collèges, et j'en connais au moins un sur La Rochelle, qui pourraient présenter ce genre de situation.

On a besoin, pour mobiliser...

À la fois pour la transition énergétique des collèges et pour répondre aux urgences de la dégradation de notre patrimoine, d'avoir un budget des collèges, un fonds d'urgence ou d'intervention pour les collèges qui soit à la hauteur des besoins.

Le deuxième sujet est plus rochelero-rochelais, vous m'en excuserez.

On est élu d'un canton sur lequel il y a le pont de Tasdon.

Régulièrement, nous sommes interpellés.

J'avais posé la question à la dernière session, sans réponse.

Je suis plutôt opiniâtre et je vais au bout de mes questions.

Je les reposerai, mais j'imagine, Mme la présidente et M. le préfet, que vous aurez peut-être une réponse, cette fois.

D'autant qu'un collectif d'habitants s'est constitué.

Il y a une manifestation samedi prochain sur le pont.

Voilà, faire un point de situation...

On va certainement devoir participer, en tant que département et collectivité, peut-être à des travaux de réfection ou au moins à des études pour l'avenir de ce pont, qui préoccupe beaucoup les Rochelais. Des priorités, ça me semble plus que nécessaire, avec la situation financière nationale et internationale.

Comme vous l'aviez proposé, et nous y avons déjà répondu, on est tout à fait disponibles pour faire un débat budgétaire pour 2026, cette fois, mais en partant véritablement du premier débat : "Comment on met sur la table ces priorités ?"

On en débat.

On ne sera peut-être pas d'accord, mais on en aura débattu avant plutôt qu'après, ce qui est toujours moins agréable.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Concernant le collège que vous avez cité, il n'y a pas de péril. L'affaire est sous contrôle des services.

Concernant le pont de Tasdon, M. le préfet évoquera peut-être la situation.

Il n'en demeure pas moins que la Ville de La Rochelle réfléchit à un projet.

Mme Nédellec ?

Marie Nédellec, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente.

M. le préfet, chers collègues, j'interviens en tant que membre de la sixième commission.

Mon intervention sera courte, mais il me semble nécessaire de rappeler notre position.

Ces derniers mois, les associations sportives et culturelles ont vu leur capacité à créer et à accompagner diminuer fortement.

Au Département, il s'agit de baisses de 50 % pour le sport et la culture et de 25 % pour la jeunesse.

Elles se cumulent avec celles des années précédentes et des autres collectivités également.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ces enveloppes diminuées, tant les conséquences sont énormes.

Néanmoins, nous vous remercions d'avoir entendu nos demandes et propositions de critères qui débouchent sur un nouveau règlement que nous voterons cette semaine.

Ces critères sont essentiels pour sauver les associations qui souffrent le plus.

Cher Alexandre, vous avez évoqué l'urgence pour notre jeunesse, la nécessité à agir, à faire plus ensemble.

Nous vous proposons de co-construire un plan jeunesse avec la méthode que nous avons appliquée pour la sixième commission, la construction de ce nouveau règlement avec les critères.

Cette méthode a porté ses fruits sur ce règlement.

Nous, élus du groupe Au cœur des solidarités, souhaitons œuvrer pour un plan jeunesse ambitieux.

Nous sommes prêts à contribuer et à faire des propositions.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

L'occasion de ce compte administratif est aussi de faire un compte moral des actions qui ont été menées et déclinées à partir des chiffres.

Ce plan jeunesse et toutes les actions menées sont très importants, au regard de l'actualité malheureuse qu'on voit.

La prévention est, à mon avis, la meilleure solution.

Marie, tu as bien raison.

Pour finir, avant de passer la parole à M. le préfet, Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente.

M. le préfet, chers collègues, sur la caserne du SDIS de Lagord, vous oubliez à chaque fois de préciser que la communauté d'agglomération de La Rochelle a donné le terrain et a fait tous les aménagements, ce qui représente une somme d'un million d'euros.

Mme la présidente, nous constatons que, régulièrement, vous mettez en avant vos compétences pour faire ou ne pas faire.

Cela, évidemment, paraît normal.

Sauf que parfois, et quand ça vous arrange, vous le faites de façon très contradictoire.

À titre d'exemple, votre SEM, associée à VVF, au Stade rochelais, a besoin d'une garantie d'emprunt pour acheter la résidence La Fayette, à La Rochelle, et y faire des travaux importants.

Il s'agit d'un très beau projet.

Sauf que vous lui refusez cette garantie, au motif que vous n'avez pas la compétence économique depuis la loi NOTRe.

Vous renvoyez évidemment la demande à l'agglomération de La Rochelle.

Pourtant, Mme la présidente, il s'agit de la réalisation d'une résidence de tourisme, et vous avez bien cette compétence.

Vous pouvez très bien accorder cette garantie à votre SEM, qui est en plus majoritaire dans le projet.

Comme, d'ailleurs, vous l'avez fait en son temps pour l'Hermione.

Nous vous demandons donc de revoir votre position.

Par contre, alors qu'effectivement, depuis la loi NOTRe de 2015, vous n'avez plus la compétence économique, cela ne vous empêche pas de continuer à gérer la zone des Quatre Chevaliers de Périgny, qui abrite des activités économiques, mais vous refusez de sécuriser le site contre les intrusions et les installations illégales ainsi que les dépôts de déchets.

Vous demandez à l'agglomération de La Rochelle de le faire et de nettoyer le site au titre de sa compétence.

Cette zone d'activité économique a vocation à être vendue.

Précisément, l'agglomération de La Rochelle vous a fait savoir qu'elle était intéressée, soit directement, soit via sa SEM, pour la coquette somme, chers collègues, de 20 millions d'euros.

Avec, d'ailleurs, un très beau projet.

Chacun et chacune sait ici, dans cette assemblée, les difficultés financières auxquelles le Département doit faire face.

Difficile, donc, de comprendre que vous vous assoyiez sur une recette de 20 millions d'euros, dont nous avons tant besoin, et encore une fois, que depuis dix ans, vous ne respectiez pas la loi NOTRe.

Enfin, on peut s'étonner du silence de l'État sur ce non-respect de la loi NOTRe depuis dix ans.

Mais il y a probablement une réponse.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Ma chère Marylise Fleuret-Pagnoux.

Que savez-vous exactement de la position de la Caisse des Dépôts et Consignations en la matière du sujet VVF et de la garantie ?

Une note juridique de la Caisse des Dépôts et Consignations nous conseille de ne pas apporter la garantie.

C'est la première chose.

C'est important de replacer un peu la vérité.

Je ne fais, malgré les contradictions que vous évoquez, que respecter ce qui a été préconisé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Deuxièmement, en ce qui concerne le dossier des Quatre Chevaliers...

Au lendemain de la loi NOTRe, qui est intervenue en août 2015, Jean-Louis Frot, Dominique Bussereau et moi-même avons écrit à la communauté d'agglomération de La Rochelle pour lui proposer le rachat du site des Quatre Chevaliers, nous mettant parfaitement en conformité avec cette loi NOTRe qui, je le rappelle, supprimait la clause de compétence générale au Département, et par conséquent, de toute activité économique.

Ça a été une fin de non-recevoir de la part de l'agglomération.

Peut-être que vous ne le saviez pas, mais c'est important de le rappeler.

Puis, notre ancienne collègue, Evelyne Ferrand, a été missionnée par le président Bussereau pour entamer des négociations pour mettre en vente ce site.

Aujourd'hui, il y a une situation qui va être jugée par la Cour de cassation, évidemment.

Nous nous conformerons aux décisions de la justice.

Il n'en demeure pas moins que nous avons mis à profit ce temps pour travailler aussi avec notre SEM départementale, la SEMPAT, à l'époque, et je le rappelle, nous sommes tous, les Charentais-Maritimes, actionnaires de cette société d'économie mixte.

Effectivement, après avoir approfondi la question juridique, nous pouvons vendre à la SEM Patrimoniale, les Quatre Chevaliers restant dans le giron départemental.

Cependant, là aussi, pour être tout à fait transparente et conforme aux faits qui se sont déroulés, j'ai proposé au président de l'actuelle communauté d'agglomération de La Rochelle d'entrer au capital de la SEM départementale, ce qui me paraît évident, en conférant à cette participation, évidemment, un regard prioritaire sur la destination des biens.

En termes de filières et de développement économique de la communauté d'agglomération, il me semblait tout à fait pertinent, légitime et plutôt judicieux que nous formions une équipe pour gérer ce site hautement important pour l'agglomération rochelaise, avec un esprit de coopération départementale.

Voilà, je pense avoir répondu en tous points à vos questions.

Je ne suis pas dans la contradiction, mais plutôt dans le rétablissement des choses, année par année.

Merci.

Je passe la parole à M. le préfet.

Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime.

-Merci beaucoup, Mme la présidente.

Je vais essayer de ne pas être trop long, moi aussi.

Juste répondre à quelques points évoqués au cours de la discussion.

Tout d'abord, reprenons les choses dans l'ordre.

M. Grenot, concernant votre intervention sur la sécurité dans les établissements scolaires, on n'est pas restés complètement inertes en Charente-Maritime pour prévenir le type d'attaque qui a eu lieu en Haute-Marne.

Près d'une quinzaine d'opérations de contrôle ont été menées par les forces de sécurité intérieure, gendarmerie et police, au cours du dernier mois, la plupart du temps sans résultat.

On a eu à Saint-Jean-d'Angély la découverte de deux couteaux et d'une bombe lacrymo dans le sac d'un élève, qui a été placé en garde à vue.

Mais au-delà de ces opérations, qui ont un caractère rassurant dans leur visibilité, je pense que là où on n'est pas assez bons collectivement, c'est dans la détection des cas psy qui peuvent passer à l'acte.

Plus que des élèves déterminés par des convictions politiques structurées à passer à l'acte, on a généralement plutôt affaire à des décompensations ou des actes sur la détection desquels on n'est pas suffisamment armés collectivement.

Je pense que le travail que vous appelez de vos vœux avec l'Éducation nationale mériterait d'être engagé sur ce terrain de la détection des profils un peu en détresse des élèves, sachant qu'on a parfois tendance à travailler en séquentiel.

"Ce qui se passe en dehors de l'école relève d'autres acteurs que l'école."

À mon avis, le fait de se mettre ensemble et d'engager cette réflexion en associant l'ARS et les services du Département...

Vous avez aussi une vision sur les familles, sur la détresse que des familles, donc des élèves, peuvent rencontrer.

En les associant avec l'Éducation nationale, on a peut-être les moyens d'avancer dans cette direction ensemble.

Mme Abelin, merci d'avoir rappelé la part qu'a pris l'État...

"Qu'a prise" ?

La part de l'État dans la réfection, enfin, la rénovation, la reconstruction de la maison Pierre Loti.

J'en profite pour dire que si beaucoup de choses vont mal, la densité des interventions de la DRAC dans ce département en fait le premier département bénéficiaire des aides de la DRAC en Nouvelle-Aquitaine.

Ce n'est pas lié à l'habileté de votre serviteur, mais à l'importance du patrimoine culturel dans le département.

On est, en 2024, à 14 millions d'euros de crédits de paiement, près de 7 millions de nouveaux engagements et 40 millions d'engagements sur 4 ans.

On a une densité de l'intervention du ministère de la Culture...

Ce n'est pas que le patrimoine.

C'est aussi le soutien à la création, le financement de la scène nationale à La Rochelle, mais ça va dans tout le département : à Saintes, à Rochefort, à Jonzac, à Pons...

On a parfois tendance à oublier l'importance de cette intervention du ministère de la Culture quand on parle de la réduction des concours de l'État aux collectivités locales.

M. Servant, sur le séisme, je pense que ce n'est plus un mystère, la lune de miel qui unit la communauté de communes, le Département et l'État pour venir en aide aux sinistrés mérite que chacun soit remercié pour son engagement dans la durée.

Vous en particulier, car vous l'avez vécu en première ligne, aux côtés de l'ensemble des services de l'État, ARS, préfecture, DDETS et DDTM, qui restent très engagés.

On a fait un bon travail ensemble.

Il reste des sujets compliqués à régler.

Ils ne dépendent pas tous de nous.

Ce sont parfois des sujets de mitoyenneté, entre usagers eux-mêmes.

En revanche, ce qui est intéressant, c'est de regarder ces trois communes avec autre chose que l'œil compatissant sur le passé terrible qu'elles ont vécu et en regardant aussi l'avenir.

Avec vous, je crois intéressant de signaler à l'assemblée départementale qu'on a engagé, dans le cadre du programme Villages d'avenir, un travail sur ces trois communes pour penser leur avenir, justement.

Elles ont adhéré à cette idée.

On aura des choix à faire et des projets à accompagner.

Ça commence par penser cet avenir de manière cohérente.

Inutile que chacun fasse son dépôt de pain ou son bureau de tabac.

Il faut repenser l'école de manière plus rationnelle.

Ça suppose de l'ingénierie.

Le programme Villages d'avenir va permettre d'engager des sommes assez importantes pour qu'en 2025, ce travail d'ingénierie soit mené, présenté aux élus, et que les élus, leurs conseils municipaux et les populations soient pleinement acteurs de l'avenir de leurs trois communes.

Parler d'avenir aujourd'hui est important dans ces trois communes.

MM. Pacaud, Chedouteaud et Marchais, je prends bien acte des alertes que vous remontez sur la réforme de la perception de la taxe d'aménagement.

J'aurai l'occasion d'en parler très rapidement avec le directeur départemental des finances publiques.

J'avais en tête qu'il était peut-être un peu tôt pour tirer un bilan de la réforme de cette modalité de perception.

J'entends les alertes que vous remontez.

Elles sont à prendre au sérieux.

Ce sujet est loin d'être propre à la Charente-Maritime.

Il est général.

Pouvoir documenter les difficultés est toujours important.

Peut-être, sous une forme ou une autre, reviendrons-nous vers vous à cet égard.

Je crois qu'il peut y avoir un décalage dans le temps, sans impliquer une perte de recettes liée à la réforme.

Encore une fois, dont acte.

On a prévu avec M. le directeur départemental d'en reparler très vite.

On va regarder ce point avec la plus grande attention.

M. Baudon, vous évoquez la perte des marges de manœuvre et le fait que dans une situation contrainte, sans épargne nette suffisante, il ne faut pas investir.

S'il ne faut pas emprunter quand on a 5,7 ans de désendettement...

On a encore des marges de manœuvre, dans ce Département.

On peut en féliciter l'assemblée pour sa gestion sérieuse, à défaut d'être excessivement prudente, sans minimiser la part de l'État dans les dépenses contraintes, qui plombent le budget de ce Département comme partout ailleurs en France.

Je veux redire que quelque chose n'est pas en chute libre : les dotations de l'État aux collectivités en matière d'investissements, avec une DETR intégralement préservée.

Certes, le Fonds vert prend un coup.

On peut le regretter.

C'est une décision nationale dont on fait les frais.

On reste à plus de 21 millions d'euros d'investissements cette année, tout confondu : DETR, DSIL, Fonds vert, FNADT...

C'est plutôt une bonne nouvelle, notamment sur le FNADT.

21 millions d'euros, c'est supérieur à 2017.

On reste sur un étiage haut par rapport à il y a huit ans.

C'est vrai qu'il y a une baisse, notamment due au Fonds vert.

On a fait une bonne opération sur la captation des crédits CPER, notamment avec des opérations telles que l'accompagnement du projet des thermes à Saint-Jean-d'Angély ou encore le fort Boyard.

Comme Mme la présidente, nous avons commis l'erreur d'en faire une priorité.

Elle a été partagée.

J'entends que ce soit soumis à débat.

En tout cas, il y aura cette année une dotation pour accompagner le projet qui figure au CPER, à hauteur de 5 millions d'euros, partagés entre l'État et la Région.

Ce ne sont pas 5 millions en un an, mais sur le plan.

J'en profite également...

Tout ça n'existe que s'il y a de l'investissement local.

On le voit bien sur nos multiples inaugurations, l'accompagnement par le Département de certains investissements locaux permet parfois d'avoir cet effet levier, cet effet cliquet, qui fait que les choses vont au bout et que les dotations qu'on accorde ne le sont pas en pure perte.

Accompagner l'investissement local et conserver un rôle du Département dans ce domaine me paraît important, avec les choix que nécessite la situation financière.

Là où tout ne va pas mal, et j'en profite pour répondre sans répondre, car je n'ai pas été interpellé, à Mme Nédellec...

Sur le volet associatif, on est tous contraints à faire des choix par la baisse d'un certain nombre de marges de manœuvre, mais l'accompagnement des acteurs politiques de la Ville n'est pas abandonné.

Les dotations de la Ville sont en hausse, notamment grâce à l'extension des Cités éducatives à l'ensemble des quartiers politiques de La Rochelle, mais aussi à Saintes, et merci à la Ville de Saintes...

Je ne sais pas si c'est la Ville ou l'agglo...
Merci à elles de s'être mobilisées.
Ça nous ramène des ressources et de quoi faire mieux.
On en a besoin pour accompagner les jeunes publics de nos quartiers politiques de la Ville.
Le Fonds de développement de la vie associative, le FDVA, a été augmenté.
C'est lié aux comptes inactifs récupérés par la Caisse des Dépôts.
Ce n'est pas un choix politique.
Il a augmenté de 8 %, à hauteur de 500 000 euros.
Ce sont des tickets de 1 000, 2 000, 3 000 euros, mais ça permet d'accompagner de petites associations en fonctionnement ou en innovation pour leur permettre de mener à bien leurs projets.
Je me demande si je finis par la CNDP ou par le pont de Tasdon...
C'est jamais bon de finir par le pont de Tasdon.
Je vais commencer par ça.
Ça laisse une impression d'inachevé, un petit goût de rouille dans la bouche.
On avait missionné le BRGM pour deux choses, en accord avec les collectivités plus ou moins concernées et la SNCF.
D'abord, pour nous donner les clés des travaux à mener en urgence pour sécuriser le pont.
Ce travail a été achevé il y a un an, maintenant.
Les travaux ont été mis en œuvre par le Département, à titre conservatoire et par prudence, sans même que soit tranchée l'épineuse question de la propriété, qui tient en état la deuxième partie du travail...
Sous contrôle du DDTM, on va continuer à missionner le BRGM pour qu'il élabore les scénarios...
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-C'est le Cerema.
Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime.
-Le Cerema, pardon.
Je suis un peu "BRGM" en ce moment, pour des raisons plus rochelerochelaises.
Le Cerema, pardon.
Pour dessiner ce que pourraient être les scénarii de reconstruction du pont et aborder la question d'un premier chiffrage qui permettra à chacun de se positionner.
Ce travail est en cours.
Il n'est pas achevé, M. le directeur, mais presque.
On aura peut-être bientôt de quoi vous donner de quoi rêver.
Rêver, car pour mener des travaux, il faut qu'un propriétaire prenne la maîtrise d'ouvrage, la délègue.
Ça ne veut pas dire qu'il doit financer seul, mais que quelqu'un prenne la maîtrise d'ouvrage.
Dans l'incertitude et la contestation de qui est le propriétaire, entre la Ville, le Département, l'État route ou l'État rail, et je ne m'exclus pas de cette équation...
J'ai ma petite idée, mais elle ne sera pas forcément partagée par le ministre des Transports.
On ne peut pas, aujourd'hui, engager les travaux.
Ce sujet est pendu devant la juridiction administrative, puisqu'il y a eu une saisine du terrain par le Département.
On espère vivement que cette fois, le Département se prononcera, pas sur qui doit payer les 15 euros de la facture, mais sur ce sujet de la propriété.
Il y aura des désaccords et potentiellement de l'appel.

On n'est pas près de voir le bout du tunnel, sauf équation rêvée dans laquelle le ministre accepte de prendre la moitié et les deux collectivités de se partager le reste.

Cette équation est peu probable, vu les coûts induits, la situation des finances et le fait qu'a priori, pour l'instant, "c'est pas nous, c'est les autres".

Je crains qu'on doive vivre encore un temps avec cette incertitude.

Une fois le propriétaire connu, ce sera plus facile d'avancer.

Encore faut-il trouver les 30 millions que nécessite, au bas mot...

Plus, moins ?

Un peu plus ?

Plutôt 50...

Les 50 millions que nécessite la réfection de cet ouvrage.

C'est pas satisfaisant, je sais, mais je n'ai pas mieux.

Je vais essayer d'être plus positif sur la suite.

M. Maigné, je suis déçu que vous n'ayez pas fait votre motion.

Quand on n'y répond pas, le sénateur Vallet me rappelle à mes bons devoirs, à juste titre, et quand on y répond, on ne nous pose plus la question.

Pour vous indiquer deux petites choses...

Tout d'abord, la CNDP vient de désigner l'un des deux garants sous l'égide duquel se poursuivra le débat public.

Des questions compliquées vont devoir être abordées, qui dépassent un peu le simple sujet des cancers pédiatriques à Saint-Rogatien.

Le fait que la CNDP continue à être mobilisée est de bon augure.

Il faudra déterminer ce qu'on attend d'elle.

On aura un temps de partage quand le deuxième garant sera nommé, avant la coupure estivale, j'espère.

Sans attendre la CNDP et la coupure estivale, je souhaitais qu'on avance sur l'engagement d'un projet de recherche qu'appelle de ses vœux Avenir Santé Environnement, qui n'a pas de fondement scientifique qui permette d'en tirer des conclusions et qu'il faut réinscrire dans un cadre scientifique plus partagé.

Il y a un appel à projets Green Data for Health.

Pardon, M. le sénateur...

On va dire "GD4H".

Le CHU de Poitiers y a répondu, enfin, le registre du cancer.

On attend une lettre d'accompagnement.

L'ARS a un peu tardé, mais le DGARS n'a pas tardé à travailler dessus.

Il a rencontré le cabinet santé, l'Anses, Santé publique France.

Il manifesterait par un courrier...

Je ne dois pas parler à sa place, mais je vais le faire.

Il manifesterait dans un courrier qu'il m'a dit qu'il enverrait cette semaine son engagement à soutenir le projet de recherche au-delà de l'appel à projets, qui est une partie seulement du projet partagé par Avenir Santé Environnement, le CHU, la Ligue contre le cancer, etc.

Il l'accompagnera financièrement.

La Ville de La Rochelle s'était manifestée.

Elle est présente dans le financement.

La Ligue contre le cancer aussi.

L'État le sera, quel que soit le résultat de l'appel à projets.

Nous aurons bien un projet de recherche citoyen financé par l'État intégrant les souhaits de l'association.

Il sera solidifié scientifiquement par l'Anses et Santé publique France.

C'est la seule condition du DGARS pour accompagner le projet.

Ce sera un projet mené dans l'esprit attendu.

On va avancer cette année dans la mise en œuvre de ce projet qui associe beaucoup de partenaires.

C'est une bonne chose.

La santé environnementale va au-delà, mais on attend votre motion pour vous dire tout ce qu'on a envie de faire ensemble en 2025 sur cette question centrale pour tout le monde.

Je crois que j'en ai terminé.

Merci de m'avoir écouté.

Sylvie Marcilly, puis Brice Blondel.

-Merci, monsieur...

-Pardon !

Excusez-moi, remords !

Tout petit remords, mais ça aurait été coupable de ne pas le faire.

Merci, Emmanuel, de m'y faire penser.

C'est la dernière fois que le sous-préfet de Rochefort assiste à la session du Conseil départemental, puisqu'il a eu la mauvaise idée d'être nommé sous-préfet de Bonneville et de nous quitter très prochainement.

Je vois qu'il avait été prévu de réparer mon oubli dès à présent.

Je voulais vous remercier publiquement, Stéphane, pour votre engagement, la qualité de votre travail et notre bonne entente au cours de ces presque deux ans.

Bravo à vous.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Avant d'offrir un souvenir liquide à M. le sous-préfet de Rochefort, merci, cher Stéphane, pour ce que vous avez fait pour les Charentais-Maritimes de votre arrondissement et nous-mêmes.

Encore une fois, un travail collaboratif...

Je vous rappelle simplement avant, peut-être, d'aller partager un verre, que les commissions techniques se réunissent aujourd'hui à partir de 14 h.

Nous nous retrouverons vendredi prochain à 10 h pour la clôture de cette session.

Je vous souhaite une bonne journée à toutes et à tous.